

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 30 avril 2014

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2013;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 18 mars 2014,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau de variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2013 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2013.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers consolidés au 31 décembre 2013 » et
- le « rapport de l'organe de révision du 18 mars 2014 ».

Les états financiers consolidés et le rapport annuel de l'organe de révision ont été adoptés le 18 mars 2014 par le conseil d'administration des SIG.

Les états financiers reflètent, en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) auxquelles les SIG sont soumis en vertu de l'article 4 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013 (REEF, D 1 05.15), la situation consolidée de l'établissement public autonome lui-même, de ses filiales (Société des Forces motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, Verrivent SA, TourNEvent SA, Windpark Jaunpass SA, Cadiom SA, Services industriels de Genève (France)) et de ses différentes participations mises en équivalence (EOS Holding, Gaznat SA, CGC Holding SA, Securelec Vaud SA, PôleBio Energies SA, Swisspower Energy SA, Swisspower Renewables SA, ennova SA, SwissWinds Development GmbH, Parco eolico del San Gottardo SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA, Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Windpark Schwängimatt AG, Parc Eolien de St-Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA, EssairVent SA, Windpark Burg SA, Gries Wind SA et Swiss Fibre Net SA). Les SIG possèdent également des participations financières dans EnergieDienst Holding AG et Swisswinds GmbH.

1. Faits marquants

Plusieurs éléments importants concernant les états financiers des SIG au 31 décembre 2013 sont détaillés ci-dessous (impacts de modifications des normes IFRS, dépréciations d'actifs, modification de durée d'utilité de

certain actifs, engagement de prévoyance et participation dans EOS Holding).

Normes IFRS : changements et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013

Les normes IFRS ont subi de profondes modifications applicables dès le 1^{er} janvier 2013, notamment sur les axes de la consolidation (IFRS 10, 11 et 12), de l'évaluation de la juste valeur (IFRS 13) et de l'engagement de retraite (IAS 19 révisée). Pour des raisons de comparabilité des exercices, les états financiers au 31 décembre 2012 ont été retraités.

Les normes IFRS 10 et 11 requièrent la consolidation de la Société des Forces motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP) et de Cadiom SA par intégration globale alors qu'elles étaient consolidées par mise en équivalence jusqu'à fin 2012. D'autres entités ont été reclassées. L'effet de ces nouvelles normes a comme impact comptable une augmentation des immobilisations corporelles pour 143 millions de francs et des fonds propres pour 21 millions de francs au 31 décembre 2012.

La norme IAS 19 révisée entraîne l'obligation de reconnaître immédiatement et intégralement les gains et pertes actuariels. Le passif du bilan montre dès lors l'intégralité de l'engagement de prévoyance net. Ce retraitement a un impact négatif sur le résultat net consolidé en 2012 de 16 millions de francs. L'impact le plus important se retrouve toutefois au passif du bilan, avec une augmentation significative des fonds étrangers et une diminution équivalente des fonds propres d'un montant de 482 millions de francs en 2012.

Prévoyance

L'engagement de prévoyance se monte à 725 millions de francs au 31 décembre 2013. Il inclut le montant de recapitalisation de la caisse de prévoyance au niveau requis par la loi (100%) ainsi que la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur, pour un total de 489 millions de francs dont le versement sera étalé sur plusieurs exercices, conformément à la convention signée entre les SIG et la CAP.

Le résultat global est quant à lui impacté favorablement par le produit du changement de plan de prévoyance pour 40 millions de francs ainsi que par la suppression de la participation aux frais d'assurance maladie des collaborateurs retraités pour 57 millions de francs.

Participation dans EOS Holding (EOSH)

Les SIG, indirectement actionnaires d'Alpiq au travers de leur participation dans EOSH, ont décidé de ne pas participer à la souscription d'un emprunt hybride levé par Alpiq auprès du public et de ses actionnaires.

En raison de leur non-participation à cet emprunt via EOSH, les SIG ont reçu un montant de 72 millions de francs, correspondant à la diminution de leur part dans EOSH, qui a passé de 23% à 20% (rachat par EOSH des titres détenus par les SIG). Les titres rachetés par EOSH correspondant à cette dilution ont été redistribués à tous les actionnaires d'EOSH, y compris les SIG, sous forme de dividende extraordinaire en nature.

Dans le cadre du bouclage annuel, les normes comptables IFRS ont amené Alpiq et EOSH à considérer comptablement l'emprunt hybride de 1 005 millions de francs effectué en 2013 au titre de recapitalisation d'Alpiq comme des fonds propres. L'augmentation des fonds propres d'Alpiq génère indirectement une augmentation de la valeur comptable de EOSH dans SIG, reconnue en produit pour 49 millions de francs.

Dépréciations, provisions et actualisation d'actifs

Comme chaque année, les SIG ont procédé à l'évaluation de leurs actifs au 31 décembre 2013 en utilisant la méthode de calcul des flux de trésorerie futurs actualisés (discounted cash flows) afin de s'assurer que la valeur recouvrable de ces actifs est égale ou supérieure à leur valeur comptable. Plusieurs actifs ont nécessité un ajustement de leur valeur au 31 décembre 2013, essentiellement pour des raisons de prix du marché de gros de l'électricité (EnergieDienst Holding AG, EDH), de retards dans la commercialisation de produits sur le réseau de fibre optique (« Fiber to the home », FTTH), de données techniques et économiques nouvelles corrigées à la baisse suite à des expertises techniques et financières ou de l'obtention plus tardive que prévue d'autorisations de construction (projets éoliens).

Les dépréciations se décomposent comme suit (valeurs arrondies):

Investissement	Montant de la dépréciation en millions de francs	Indice de dépréciation
FTTH	45	Informations nouvelles relatives aux projections financières et aux données techniques, retards dans la commercialisation de produits sur le réseau de fibre optique
EDH	70	Evolution récurrente à la baisse des prix du marché de gros de l'énergie électrique ayant un impact fortement négatif sur les cash flows futurs à court et moyen terme

Partenariat ennova	23	Informations nouvelles corrigées à la baisse relatives aux données techniques des projets, retards dans l'obtention de permis de construire
Partenariat Swisswinds	16	Informations nouvelles corrigées à la baisse relatives aux données techniques des projets, retards dans l'obtention de permis de construire
Parco eolico del San Gottardo	2	Informations nouvelles corrigées à la baisse relatives aux données techniques des projets, retards dans l'obtention de permis de construire
Swisspower Energy	2	Informations nouvelles relatives à l'activité de Swisspower Energy
Provision pour engagement éolien	30	Informations nouvelles corrigées à la baisse relatives aux données techniques des projets, retards dans l'obtention de permis de construire
Total	188	

Pour refléter leur valeur comptable actuelle et tenir compte des risques de ces projets, les remboursements futurs des prêts des SIG aux sociétés éoliennes ont été actualisés à la baisse pour un montant de 4 millions de francs.

Modification de durées d'amortissement

Des charges d'amortissements supplémentaires de 0,5 million de francs sont imputées sur l'exercice 2013 pour la réduction de la durée d'amortissement résiduel de l'usine de Cheneviers suite à la décision du Conseil d'Etat de mettre en service la nouvelle usine de traitement des déchets en 2022 plutôt qu'en 2025, ainsi que de 9 millions de francs pour la réduction de la durée d'utilité des collecteurs d'eaux usées de 70 à 50 ans, conformément à la recommandation de la Surveillance des prix.

2. Etats financiers consolidés 2013

Pour l'exercice 2013, les états financiers consolidés des SIG présentent les données financières suivantes :

- Le total du bilan au 31 décembre 2013 est de 4 430 millions de francs, en légère diminution par rapport à la clôture 2012 avec 4 461 millions de francs (valeur 2012 retraitée en 2013).

Il se compose de 3 968 millions de francs d'actifs immobilisés dont 3 033 millions de francs d'immobilisations corporelles et de 462 millions de francs d'actifs circulants, dont 186 millions de francs de liquidités et équivalents de liquidités.

Le passif se compose de 2 093 millions de francs de fonds propres ainsi que de 2 315 millions de francs de fonds étrangers dont 647 millions de francs d'emprunts.

Les liquidités et équivalents de liquidités composés de placements à court terme s'élèvent à fin 2013 à 186 millions de francs, dus essentiellement à l'encaissement de 72 millions de francs liés à la cession de 3 % du capital-actions de EOSH et au remboursement de la redevance extraordinaire 2012 sur 2013 pour 57 millions de francs. A fin 2012, le montant des liquidités était de 38 millions de francs.

- Les états financiers consolidés présentent 1 048 millions de francs de produits, pour un résultat net consolidé positif de 41 millions de francs. Avant prise en compte des effets de la consolidation, d'impacts IFRS, de dépréciations d'actifs et de variations de provisions, le résultat net d'exploitation opérationnel non consolidé est positif de 140 millions de francs au 31 décembre 2013, impact de la redevance extraordinaire compris. Hors redevance extraordinaire, le résultat net d'exploitation non consolidé est positif de 83,5 millions de francs en 2013 par rapport à 128,8 millions de francs en 2012.
- Les redevances 2013 pour l'utilisation du domaine public à verser en 2014 s'élèvent à 33 millions de francs dont 8 millions de francs dus à l'Etat et 25 millions de francs aux communes, montant stable par rapport à 2012 hors redevance extraordinaire de 57 millions de francs perçue en 2012 et remboursée en 2013 suite à un arrêt du Tribunal fédéral.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 18 mars 2014 et états financiers consolidés 2013 des SIG

Etats financiers 2013

Services Industriels de Genève



1

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés présentés aux pages 3 à 72 des Etats financiers des Services Industriels de Genève, comprenant le bilan, le compte de résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux articles 158 à 160 de la Constitution de la République et Canton de Genève et à la loi sur l'organisation des Services Industriels de Genève du 5 octobre 1973.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 18 mars 2014

KPMG SA



Pierre Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Adrian Dürig
Expert-réviseur agréée

2

Etats financiers

Au 31 décembre 2013

Compte de résultat consolidé global

au 31 décembre 2013

Bilan consolidé

au 31 décembre 2013

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2013

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2013

Compte de résultat consolidé global

pour l'exercice

	2013	2012	Note
Produits	1'048'452	1'087'830	2
Produits	1'048'452	1'087'830	
Achats d'énergies destinés à la vente	409'685	405'554	3
Charges d'exploitation	322'924	347'628	4
- Charges du personnel	199'719	261'494	
- Honoraires et mandats externes	25'062	24'282	
- Frais d'évacuation des déchets	11'061	10'409	
- Frais généraux d'exploitation	119'035 *	84'704	
- Production immobilisée et stockée	-31'953	-33'261	
Engagement de retraite	-5'796	51'991	21
Amortissements	181'985 *	117'135	5 et 25
Charges	908'798	922'308	
Résultat opérationnel	139'654	165'522	
Charges financières	-121'743 *	-22'802	6 et 25
Produits financiers	10'049	14'047	6
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	34'865 *	-106'376	10 et 25
Résultat avant redevances	62'825	50'391	
Redevances aux collectivités publiques	20'912	136'064	7
Résultat net consolidé du groupe	41'913	-85'673	
Minoritaires	-1'145	-1'845	
Résultat net consolidé de SIG	40'768	-87'518	
Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite et aux avantages au personnel	198'914	-80'052	20 et 21
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	665	145	31
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	512	-218	15
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	3'736	-3'819	10
Autres éléments du résultat global recyclables dans le résultat net consolidé	203'827	-83'944	
Résultat global	244'595	-171'462	

* dont MCHF 188 de dépréciations d'immobilisations corporelles, d'actifs financiers non consolidés et consolidés et de provisions pour engagements (voir note 25)

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

Au

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité	1er janvier 2012 retraité	Note
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	3'032'791	3'012'392	2'888'169	8 et 25
Immobilisations incorporelles	14'451	15'936	9'340	9
Participations dans les sociétés associées et les coentreprises	591'627	668'498	822'428	10
Actifs financiers et comptes de régularisation	328'806	424'457	422'797	11 et 25
Total de l'actif immobilisé	3'967'675	4'121'283	4'142'734	
Actif circulant				
Stocks et travaux en cours	27'580	29'829	30'343	12
Créances résultant de livraisons et prestations	192'621	205'425	187'893	13
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	55'750	66'832	87'030	14
Liquidités et équivalents de liquidités	186'225	37'794	83'724	15
Total de l'actif circulant	462'176	339'880	388'990	
Total de l'actif	4'429'851	4'461'163	4'531'724	
Passif				
Fonds propres				
Capital de dotation	100'000	100'000	100'000	16
Réserves consolidées	2'225'301	2'303'580	2'307'911	17
Gains et pertes actuariels	-272'420	-465'831	-386'291	20 et 21
Réserve de couverture	-868	-1'533	-1'678	31
Réserve de réévaluation des actifs financiers	-200	-712	-494	31
Résultat net consolidé de SIG	40'768	-87'518	0	29
Total des fonds propres de SIG	2'092'581	1'847'986	2'019'448	
Minoritaires	22'515	21'370	19'525	
Total des fonds propres du groupe	2'115'096	1'869'356	2'038'973	
Fonds étrangers				
Fonds étrangers à long terme				
Participations de tiers aux investissements	519'608	501'204	496'275	18
Emprunts à long terme	517'417	600'817	623'717	19
Provisions	77'470	106'488	98'593	20 et 25
Engagements de retraite	725'368	923'985	797'551	21
Passifs financiers et autres engagements	73'105	70'918	96'529	22
Total des fonds étrangers à long terme	1'912'968	2'203'412	2'112'665	
Fonds étrangers à court terme				
Emprunts à court terme	129'400	27'700	22'900	19
Fournisseurs	118'019	120'224	149'067	23
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	154'368	240'471	208'119	24 et 25
Total des fonds étrangers à court terme	401'787	388'395	380'086	
Total des fonds étrangers	2'314'755	2'591'807	2'492'751	
Total du passif	4'429'851	4'461'163	4'531'724	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre

	Capital de dotation	Réserves consolidées	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Résultat net de l'exercice	Total des fonds propres de SIG	Minoritaires	Total des fonds propres du groupe	Note
Total des fonds propres au 31.12.2011, publié	100'000	2'392'708	0	-67	-494	-72'566	2'419'581	0	2'419'581	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		-72'566				72'566	0		0	
Total des fonds propres au 01.01.2012, publié	100'000	2'320'142	0	-67	-494	0	2'419'581	0	2'419'581	
Impact de l'application de la norme IAS 19 révisée		-13'053	-386'291				-399'344		-399'344	1
Impact de l'application de la norme IFRS 10		822		-1'611			-789	19'525	18'736	1
Total des fonds propres au 01.01.2012, retraité	100'000	2'307'911	-386'291	-1'678	-494	0	2'019'448	19'525	2'038'973	
Résultat net consolidé						-87'518	-87'518	2'192	-85'326	29
- Résultat net de SIG						61'295	61'295		61'295	
- Contribution des sociétés consolidées						-148'813	-148'813	2'192	-146'621	
Autres éléments du résultat global recyclables dans le résultat net consolidé		-4'331	-79'540	145	-218		-83'944	-347	-84'291	
- Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite		-512	-79'540				-80'052		-80'052	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture				145			145	-347	-202	31
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente					-218		-218		-218	15
- Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		-3'819					-3'819		-3'819	10
Total des fonds propres au 31.12.2012, retraité	100'000	2'303'580	-465'831	-1'533	-712	-87'518	1'847'986	21'370	1'869'356	
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent		-87'518				87'518	0		0	
Total des fonds propres au 01.01.2013	100'000	2'216'062	-465'831	-1'533	-712	0	1'847'986	21'370	1'869'356	
Résultat net consolidé						40'768	40'768	1'285	42'053	29
- Résultat net de SIG						57'692	57'692		57'692	
- Contribution des sociétés consolidées						-16'924	-16'924	1'285	-15'639	
Autres éléments du résultat global recyclables dans le résultat net consolidé		9'239	193'411	665	512		203'827	-140	203'687	
- Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite		5'503	193'411				198'914		198'914	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture				665			665	-140	525	31
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente					512		512		512	15
- Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence		3'736					3'736		3'736	10
Total des fonds propres au 31.12.2013	100'000	2'225'301	-272'420	-868	-200	40'768	2'092'581	22'515	2'115'096	

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre

	2013	2012	Note
		retraité	
Activités d'exploitation	Résultat net consolidé de SIG	40'768	-87'518
	Part des minoritaires	1'145	1'845
	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	54'534	46'931
	Produits et charges non monétaires		
	Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-55'762	106'374
	Amortissements des immobilisations	136'498	117'116
	Dépréciations	187'898	0
	Mouvement des provisions	-61'497	53'446
	Fonds de péréquation pluri-annuel	5'230	-18'852
	Variation de juste valeur des instruments financiers	1'589	-3'231
	Gain sur investissement dans les participations	-14'684	1'775
	Capacité d'autofinancement	a 295'719	217'886
	(Augmentation) / diminution des actifs d'exploitation	15'903	-14'183
	Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation	-79'809	23'136
	Variation de l'actif d'exploitation net	b -63'906	8'953
	Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	c=a+b 231'813	226'839
Activités d'investissement	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	-221'421	-266'838
	Participations sur investissements	38'913	25'413
	Apports financiers aux participations	81'108	-6'269
	Prêts octroyés à long terme	-4'767	-9'411
	Remboursement de prêts à long terme	4'485	2'436
	Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	d -101'682	-254'669
	Cash flow libre	e=c+d 130'131	-27'830
Activités de financement	Augmentation d'emprunts	46'000	4'800
	Remboursement d'emprunts	-27'700	-22'900
	Flux de trésorerie net provenant des / (affecté aux) activités de financement	f 18'300	-18'100
Variation de trésorerie	Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	g=e+f 148'431	-45'930
	Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	h 37'794	83'724
	Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	g+h 186'225	37'794

Les principes comptables décrits, ainsi que les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

3

Principes comptables

Au 31 décembre 2013

Principes de base

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'informations financières IFRS (anciennement normes IAS), édictées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et en accord avec les interprétations publiées par l'"IFRS Interpretations Committee" (IFRIC).

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques. Ainsi, la valeur attribuée aux postes des états financiers reflète les coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

Ces états financiers consolidés ont été adoptés par le Conseil d'administration de SIG le 18 mars 2014.

Toutes les valeurs sont en KCHF (milliers de francs suisses) sauf indication contraire.

Indications sur l'évaluation des risques

Le Conseil d'administration de SIG assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Dans ce contexte et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS.

Consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels de SIG et des sociétés listées dans l'annexe 1 aux états financiers consolidés. Ces sociétés sont consolidées au moyen de méthodes différentes selon qu'elles sont des filiales, des coentreprises, des sociétés associées ou des entreprises communes.

Les sociétés consolidées par SIG constatent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes et méthodes comptables propres à ces sociétés. Ces principes et méthodes peuvent différer de ceux de SIG. Dans un tel cas, des ajustements appropriés sont apportés aux états financiers des entreprises concernées.

Les participations acquises ou cédées au cours de l'exercice sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition et en sont exclues dès leur date de vente.

Les prises de participation, correspondant à des regroupements d'entreprises, sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à enregistrer le patrimoine de l'entreprise acquise à sa juste valeur en distinguant de l'écart d'acquisition les actifs et les dettes identifiables.

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par SIG. SIG a le contrôle lorsque cumulativement elle :

- détient le pouvoir sur l'entité ;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsque des faits ou circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments cumulatifs du contrôle ont changé, SIG réévalue si elle contrôle toujours l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à remplacer la valeur comptable de la participation par l'intégralité des actifs et des dettes de la filiale, en distinguant la part au résultat et aux fonds propres qui n'appartient pas à SIG.

Tout changement de la part détenue dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est enregistré dans les fonds propres consolidés.

En cas de perte de contrôle, SIG ôte de ses comptes consolidés les actifs et les passifs de la filiale à leur valeur comptable et comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est enregistrée à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle. L'écart qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé global.

Coentreprises

Les coentreprises ("joint ventures") sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint découle du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entreprise.

Les participations dans les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ("equity method"). Elles sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de SIG dans l'actif net des coentreprises.

L'écart d'acquisition identifié lors de l'achat est inclus dans la participation dans les coentreprises.

La quote-part de SIG dans le résultat des sociétés détenues est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres sans impact sur le résultat est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Entreprises communes

Les entreprises communes ("joint operations") sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur ses actifs et ses obligations.

Les entreprises communes sont consolidées sur la base de la quote-part de SIG dans les actifs, passifs, produits et charges de ces dernières.

Sociétés associées

Les sociétés associées sont des entités sur lesquelles SIG exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque SIG détient directement, ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% au moins des droits de vote.

Les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence décrite plus haut.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition (goodwill) représentent la différence, à la date d'acquisition, entre le prix payé et la juste valeur de la quote-part de SIG dans l'actif net acquis. Ils sont comptabilisés au bilan comme actifs incorporels puis évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Un test de dépréciation est effectué annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. En cas de dépréciation durable, les écarts d'acquisition sont réduits du montant de la perte de valeur correspondant.

L'identification et l'évaluation des actifs nets et du coût d'acquisition résultant en des écarts d'acquisition négatifs sont réestimés. Tout excédent subsistant après cette opération est comptabilisé en résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui est reçu pour la vente d'un actif ou qui est payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique d'un actif par la société qui l'évalue. En effet, il tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La juste valeur concerne les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs financiers.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, IFRS établit une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur.

Niveau 1

La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 1 est déterminée en utilisant les cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques, auxquels SIG a accès sur des marchés actifs à la date d'évaluation.

Les cours utilisés pour les actifs financiers et passifs détenus par SIG sont les cours moyens en vigueur à la date d'évaluation.

Niveau 2

La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 2 est déterminée en utilisant des données, autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement. SIG ajuste ces données pour tenir compte des facteurs spécifiques à l'instrument financier à évaluer. Si ce dernier a une échéance spécifique, alors la donnée doit être observable pour la quasi-totalité de sa durée.

Niveau 3

La juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 est déterminée en utilisant des données non observables. Les données non observables sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données pertinentes et disponibles observables. Ces données consistent en des prévisions et des estimations faites par SIG, par exemple des flux de trésorerie ou des bénéfices prévisionnels. Elles reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer le prix de l'instrument financier.

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Éléments du coût	<p>L'évaluation des immobilisations corporelles correspond au prix payé pour leur acquisition ou leur construction diminué des amortissements cumulés.</p> <p>Les coûts ultérieurs sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils sont destinés à augmenter ou étendre le niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant.</p> <p>Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations (intérêts intercalaires), dont la durée et le montant dépassent des limites fixées, sont immobilisés comme élément du coût sur la période de temps nécessaire pour terminer et préparer l'actif pour son utilisation prévue. Les limites fixées se basent sur le seuil de matérialité de l'entreprise pour ces actifs.</p>
Amortissement	<p>Les amortissements sont déterminés pour chaque composant ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément. Ils sont calculés de manière linéaire en fonction des longévités suivantes qui tiennent compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collecteurs du réseau primaire d'assainissement 10 à 50 ans • bâtiments 10 à 80 ans • installations de production 5 à 50 ans • installations de transport 20 à 60 ans • installations de distribution 20 à 60 ans • autres immobilisations corporelles 4 à 20 ans <p>Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.</p>
Dépréciation	<p>Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée.</p>
Cession d'immobilisation	<p>Le profit ou la perte résultant de la cession d'immobilisations est présenté dans le compte de résultat consolidé global.</p>

Participation de tiers aux investissements

Subventions publiques	<p>Les subventions publiques concernant les immobilisations corporelles sont considérées comme des produits différés et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée d'utilisation estimée des actifs concernés. Ces produits différés figurent au passif à leur valeur comptable et dans le compte de résultat global en diminution des amortissements auxquels ils se rapportent.</p>
Donations	<p>Il s'agit d'ouvrages matériellement importants construits par SIG pour des tiers (Etat, entreprises privées) et ensuite cédés à SIG.</p> <p>Ces ouvrages sont enregistrés comme les immobilisations corporelles financées par les subventions publiques.</p>
Participations des clients	<p>SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies et l'eau chez ses clients. Ces derniers, en payant une participation, contribuent au maintien de l'ouvrage qui reste propriété de SIG.</p> <p>Ces actifs sont traités comme les immobilisations corporelles bénéficiant des subventions publiques.</p>

Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Éléments du coût

Les frais de recherche et de développement sont inscrits au compte de résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

Dès que l'analyse démontre que les critères IFRS sont remplis, les coûts de développement engagés sont activés.

Les coûts de développement initialement constatés en charges ne sont pas immobilisés ultérieurement.

Amortissement

Les développements immobilisés sont considérés à durée d'utilité finie et amortis dès leur activation, de manière linéaire, sur une période n'excédant pas cinq ans.

Coûts de développement des logiciels

Éléments du coût

En règle générale, les coûts associés au développement des logiciels informatiques sont constatés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Cependant, les coûts clairement associés à un produit déterminé et dont les bénéfices escomptés excéderont une année sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts ne comprennent que les dépenses directement liées au développement du projet, soit les frais de personnel de l'équipe de développement.

Les coûts destinés à augmenter ou étendre les avantages apportés par un logiciel informatique au-delà de ses spécificités initiales sont considérés comme une amélioration et activés.

Amortissement

Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Cette dernière n'excède pas en principe 5 ans. Toutefois, pour certaines applications informatiques particulières, nos experts ont estimé que leur durée d'utilité était supérieure à 5 ans mais inférieure à 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles achetées à des tiers sont capitalisées et amorties linéairement sur une durée n'excédant pas cinq ans.

Lorsqu'une immobilisation incorporelle fait partie intégrante des installations, elle est traitée en tant qu'immobilisation corporelle.

A la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et du mode d'amortissement de toutes ces immobilisations.

Actifs financiers

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont évaluées au coût amorti.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible du coût et de la valeur réalisable nette.

Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Il ne comprend que les frais directs d'achat.

Des ajustements de valeur sont appliqués régulièrement aux objets considérés comme obsolètes.

Travaux en cours relatifs aux services vendus

Les travaux en cours représentent un grand nombre de contrats de construction dont la durée est généralement inférieure à une année. Ainsi, SIG enregistre les produits générés par ces contrats lors de l'achèvement des travaux.

Par contre, les pertes sont constatées dès qu'elles deviennent prévisibles et enregistrées sur la période au cours de laquelle elles sont identifiées.

Lorsque la durée du contrat porte exceptionnellement sur plusieurs années et qu'il est possible d'estimer le résultat de manière fiable, SIG utilise la méthode du pourcentage d'avancement pour estimer le montant approprié comptabilisé en résultat au cours de la période. Le degré d'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts encourus jusqu'à la date considérée.

Les coûts des travaux en cours comprennent le matériel et les frais de personnel.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette prévue.

Une estimation est effectuée pour les créances douteuses d'une valeur significative sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne basée sur des événements survenus avant la date de clôture et concernant la solvabilité des clients importants. La dépréciation ainsi évaluée est rattachée à des créances particulières.

Par ailleurs, une provision complémentaire collective pour pertes sur débiteurs est calculée statistiquement sur la base de l'historique des pertes des années précédentes et de la probabilité de recouvrement.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres créances ainsi que les dettes fournisseurs et autres dettes, sont évaluées au coût amorti. Cette valeur est proche de la juste valeur.

Instruments financiers

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition ou souscription.

Les actifs et passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes :

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Ce sont des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Ils sont initialement enregistrés puis réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations de juste valeur sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont des actifs financiers que SIG a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces instruments sont assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les prêts et créances

Ce sont des actifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont les paiements sont fixes ou déterminables.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les soldes bancaires, les caisses et les créances sont classés dans cette catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont des actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans une des trois catégories ci-dessus.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur valeur d'utilité à chaque date de clôture. Les profits et pertes résultant de variations sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé global.

Les titres des participations non consolidées sont classés dans cette catégorie.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont les passifs financiers qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat global.

Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis réévalués à leur coût amorti. Les profits et pertes résultant de variations du coût amorti sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global.

Les emprunts, les emprunts à court terme, les fournisseurs et les créanciers sont classés dans cette catégorie.

Activité normale

Le champ d'application des instruments financiers a été défini par SIG conformément aux dispositions de la norme IAS 39. En particulier, les contrats à terme d'énergie électrique avec livraison physique sont considérés comme exclus du champ d'application de la norme IAS 39, lorsque ces contrats ont été conclus dans le cadre de l'activité dite "normale" de SIG. Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies :

- une livraison physique intervient systématiquement;
- les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Seuls les contrats respectant l'intégralité de ces conditions sont considérés comme exclus du champ d'application d'IAS 39. Cette analyse donne lieu à la constitution d'une documentation spécifique.

SIG considère que les transactions d'achat et de vente d'énergie électrique, conclues dans le but de faire coïncider le volume disponible et celui nécessaire à l'approvisionnement de ses clients, entrent dans le cadre de son métier d'électricien intégré, partiellement producteur. Ils sont donc exclus du champ d'application de la norme IAS 39.

Instruments financiers dérivés

SIG utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, aux risques de change et aux risques liés à l'approvisionnement de l'énergie électrique. Ces instruments sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé; par la suite, ils sont réévalués à leur juste valeur.

La méthode du traitement des gains ou pertes résultant de cette évaluation dépend de la relation entre le dérivé et l'élément dont il couvre le risque. Lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme :

- instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie. La part efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et la part inefficace est enregistrée dans le résultat net consolidé;
- instrument ne répondant pas aux critères de couverture au sens de la norme, mais assurant une couverture économique effective. Le gain ou la perte sur l'instrument financier dérivé est enregistré immédiatement dans le résultat net consolidé.

Pour un instrument désigné comme répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie, SIG documente dès le début de la transaction la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. En outre, elle précise ses objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. SIG documente également l'évaluation tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

L'objectif de l'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de variation des prix de l'électricité.

SIG contracte les instruments financiers dérivés suivants : des swaps de taux d'intérêt, des options d'intérêt et de change, des opérations à terme de change, des opérations à terme liées à l'électricité ainsi que l'option FMHL.

Les montants payés ou reçus dans le cadre des instruments financiers sont constatés comme charge ou produit sur l'exercice concerné.

Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues ainsi que des informations complémentaires sont décrites dans l'annexe.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée.

A la date de clôture, la direction évalue le montant de l'obligation sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. L'enregistrement est effectué à la valeur actualisée de l'obligation.

Engagements de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations.

Ainsi, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de l'exercice, de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés ou pris en charge immédiatement s'il s'agit de retraités.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Leur évolution est systématiquement analysée et suivie par la direction financière.

Les engagements de retraite sont évalués annuellement par un actuaire conseil, à la valeur actuelle des paiements futurs estimés.

Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Constatation de produits

Produits

Les produits sont constatés lors de la livraison des fluides, des énergies et du traitement des déchets ainsi que des eaux usées. Ainsi, ils incluent les fluides et les énergies fournis et consommés jusqu'à la fin de la période comptable.

Fonds de péréquation pluri-annuel

Les prix de l'énergie électrique et de son acheminement ainsi que les taxes afférentes sont soumis à la réglementation mise en place par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). L'écart positif entre les montants reçus et la rémunération maximale est enregistré comme produit différé au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées. Quand cet écart est négatif, l'insuffisance de revenu est enregistrée à l'actif du bilan dans les autres actifs financiers et comptes de régularisation, dans un fonds de péréquation pluri-annuel. Il est extourné sur les périodes suivantes pendant lesquelles des hausses de tarifs visant à rémunérer SIG pour les prestations fournies sont fixées aux clients, pour les quantités consommées.

Services

Les services rendus, dont la durée est au-delà d'un an et qui sont importants, sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement du contrat. Les services comprennent notamment les contrats de construction.

Versements reçus d'avance Télécom

Les paiements uniques que les clients versent par avance pour la location de supports physiques de transmission d'informations (Télécom) sont présentés au passif du bilan dans les passifs financiers et autres engagements. Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires sont comptabilisés sur les bases suivantes :

- Prorata-temporis pour les intérêts;
- Au fur et à mesure de leur acquisition pour les redevances;
- Lorsque le droit de percevoir le paiement est établi pour les dividendes.

Redevances aux collectivités publiques

Les montants que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes genevoises sont fixés dans des lois. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat global consolidé.

SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le résultat et le capital. Par conséquent, la norme IAS 12 n'est applicable que pour les sociétés consolidées par intégration globale, dont les impôts sont non significatifs.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, à des estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les sources principales d'incertitudes relatives aux estimations concernent les postes suivants :

Immobilisations corporelles

Lorsqu'un indice de dépréciation est identifié, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles est déterminée par l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que SIG s'attend à obtenir de ces actifs ("discounted cash flows"). L'évaluation de ces flux se base essentiellement sur le business plan des actifs concernés.

La direction considère que la valeur comptable des actifs enregistrée dans les états financiers est représentative de leur valeur d'utilité.

Valorisation des filiales, des sociétés associées et des coentreprises

La valeur d'utilité des filiales, des sociétés associées et des coentreprises est calculée selon une méthode analogue à celle appliquée aux immobilisations corporelles.

SIG détient en particulier une participation de 20.39% des actions de EOS Holding qui détient 31.38% des actions d'Alpiq. La valeur de cette dernière est sensible aux variations de la consommation, du taux de change de l'EUR ainsi qu'aux prix de l'électricité sur le marché.

La direction considère que la valeur comptable des sociétés associées et des coentreprises enregistrée dans les états financiers est représentative de leur valeur d'utilité.

Investissements et créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens

La valeur d'utilité des investissements dans des sociétés de projets éoliens ainsi que des créances envers ces sociétés fait l'objet d'un calcul selon une méthode analogue à celle appliquée aux immobilisations corporelles.

La valeur de ces sociétés, dont découle la valeur des investissements et des créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens, est sensible à l'obtention des autorisations de constructions ainsi qu'à la variation des coûts de construction, des conditions de vent et du taux d'actualisation.

La direction considère que la valeur comptable des investissements et créances consolidés envers des sociétés de projets éoliens est représentative de leur valeur d'utilité.

Instruments financiers

Pour évaluer les instruments financiers non cotés sur un marché, SIG utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur les comptes.

SIG détient en particulier une participation de 15.05% des actions de EnergieDienst Holding. La valeur de cette dernière est sensible aux variations de la consommation et des prix de l'électricité sur le marché.

La direction considère que la valeur comptable des instruments financiers non cotés sur un marché est représentative de leur valeur d'utilité.

Consommation à facturer

La valeur des quantités d'énergie livrées, non relevées et non facturées, est déterminée à la date de clôture à partir des statistiques de consommation et des estimations de prix de vente. La détermination de cette valeur est sensible aux hypothèses retenues pour déterminer la quote-part du chiffre d'affaires non facturée à la clôture des comptes.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles notamment sensibles aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires.

Données comparatives

Normes nouvelles et révisées ayant une incidence significative sur les états financiers

En 2013, SIG a appliqué les normes IFRS/IAS nouvelles et révisées devant obligatoirement être appliquées pour l'exercice débutant le 1er janvier 2013.

Nouvelle norme IFRS 10 "Etats financiers consolidés"

IFRS 10 précise la définition du contrôle telle qu'elle était précisée auparavant dans la norme IAS 27 "Etats financiers individuels". Des indications supplémentaires ont été ajoutées pour aider à déterminer si un investisseur contrôle une entité, autrement dit si l'entité doit être considérée comme une filiale. Dans ce contexte, la direction de SIG a analysé ses participations pouvant être concernées par cette nouvelle norme et a conclu que SIG contrôle les sociétés SFMCP et Cadiom. Ces dernières sont donc consolidées par intégration globale au 31 décembre 2013 alors qu'elles étaient consolidées par mise en équivalence en tant que coentreprises au 31 décembre 2012.

Nouvelle norme IFRS 11 "Partenariats"

IFRS 11 porte sur le classement et la comptabilisation d'un partenariat sur lequel deux ou plusieurs parties exercent un contrôle conjoint. La nouvelle norme admet deux types de partenariat : les coentreprises ("joint ventures") et les entreprises communes ("joint operations").

Le classement d'un partenariat selon IFRS 11 est fonction des droits et des obligations des parties, de la structure de l'accord, de la forme juridique de l'entité, des stipulations contractuelles entre les parties et, le cas échéant, des autres faits et circonstances.

La consolidation des coentreprises et des entreprises communes est différente. Chaque participant qui exerce un contrôle conjoint sur une coentreprise a des droits sur l'actif net qu'il consolide selon la méthode de la mise en équivalence ("equity method"). Chaque participant qui exerce un contrôle conjoint sur une entreprise commune consolide sa part aux actifs, aux passifs, aux produits et aux charges de l'entreprise.

La direction de SIG a examiné et évalué le classement des investissements de SIG dans les partenariats conformément aux dispositions d'IFRS 11. Elle a conclu au classement suivant des investissements effectifs au 31 décembre 2012 :

	2013	2012
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	CO	CO
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	CO	CO
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	CO	CO
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	CO	CO
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	CO	CO
Windpark Schwängimatt SA	CO	CO
Parc Eolien de St-Brais SA	CO	CO
Parc Eolien de Delémont SA	CO	CO
EssairVent SA	CO	CO
Windpark Burg SA	CO	CO
CGC Holding SA	CO	A
Gries Wind SA	EC	CO
PôleBio Energies SA	EC	CO
Swisswinds Development GmbH	A	CO
ennova SA	A	CO
Parco eolico del San Gottardo	A	CO
Swisspower Renewables SA	A	CO
Securelec - Vaud SA	A	CO
EOSH Holding	A	A
Gaznat SA	A	A
Swisspower Energy SA	A	A

CO : coentreprise

A : société associée

EC : entreprise commune

Nouvelle norme IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités"

IFRS 12 précise les informations à fournir par les entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats et des sociétés associées. Ces informations permettent aux utilisateurs des états financiers des entités d'évaluer les intérêts détenus dans d'autres sociétés, les risques qui leur sont associés et l'incidence de ces intérêts sur la situation financière. L'application d'IFRS 12 a donné lieu à la présentation d'informations plus détaillées dans les états financiers consolidés (voir note 1).

Norme IAS 19 "Avantages du personnel" révisée en 2011

En 2013, SIG a appliqué pour la première fois la norme IAS 19 "Avantages du personnel", révisée en 2011. Conformément aux dispositions de la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs", les modifications apportées par la norme IAS 19 "Avantages au personnel" révisée ont été effectuées rétroactivement au 1er janvier 2012. Ceci implique, selon la norme IAS 1, la présentation d'un bilan supplémentaire à l'ouverture de l'exercice de comparaison.

Le changement principal apporté par cette révision est l'obligation de reconnaître immédiatement et intégralement les gains et pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global. Ainsi, l'engagement de retraite au passif du bilan de SIG représente l'entier de l'engagement de SIG.

Auparavant, le montant des gains et pertes actuariels dépassant un certain seuil était comptabilisé dans le résultat net consolidé par portion, en fonction de la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés de SIG.

De plus, la norme IAS 19 révisée instaure l'utilisation d'un taux d'intérêt unique appliqué à l'engagement de prévoyance net.

Auparavant, la norme IAS 19 imposait l'utilisation de deux taux d'intérêt, l'un pour l'actualisation de l'engagement de retraite et l'autre pour l'estimation de la rentabilité du patrimoine.

Enfin, la norme IAS 19 révisée exige que de nouvelles informations soient fournies dans les annexes aux états financiers consolidés (voir notes 20 et 21).

Autres données comparatives

Le cas échéant, les données comparatives ont été ajustées pour être conformes aux changements de présentation de cette année.

Ces modifications permettent d'améliorer la qualité de l'information financière.

Incidence de l'application des normes IAS 19 révisée, IFRS 10 et IFRS 11 nouvelles

L'effet de l'application des normes IAS 19 "Avantages du personnel" révisée, IFRS 10 "Etats financiers consolidés" et IFRS 11 "Partenariats" sur le compte de résultat global, le bilan et le tableau des flux de trésorerie consolidés est détaillé ci-dessous.

	2012 publié	impact IAS 19 révisée retraitement	impact IFRS 10 et 11	2012 retraité
Produits	1'077'981		9'849	1'087'830
Produits	1'077'981	0	9'849	1'087'830
Achats d'énergies destinés à la vente	415'838		-10'284	405'554
Charges d'exploitation	337'307	-257	10'578	347'628
- Charges du personnel	258'814	-257	2'937	261'494
- Honoraires et mandats externes	24'115		167	24'282
- Frais d'évacuation des déchets	10'409			10'409
- Frais généraux d'exploitation	77'230		7'474	84'704
- Production immobilisée et stockée	-33'261			-33'261
Engagement de retraite	35'495	16'496		51'991
Amortissements	116'828		307	117'135
Charges	905'468	16'239	601	922'308
Résultat opérationnel	172'513	-16'239	9'248	165'522
Charges financières	-22'189		-613	-22'802
Produits financiers	14'460		-413	14'047
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	-101'839		-4'537	-106'376
Résultat avant redevances	62'945	-16'239	3'685	50'391
Redevances aux collectivités publiques	134'224		1'840	136'064
Résultat net consolidé du groupe	-71'279	-16'239	1'845	-85'673
Minoritaires			-1'845	-1'845
Résultat net consolidé de SIG	-71'279	-16'239	0	-87'518
Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite et aux avantages au personnel		-80'052		-80'052
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-563		708	145
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-218			-218
Quote-part des éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-3'458		-361	-3'819
Autres éléments du résultat global	-4'239	-80'052	347	-83'944
Résultat global	-75'518	-96'291	347	-171'462

31 décembre 2012	impact IAS 19 révisée	impact IFRS 10 et 11	31 décembre 2012
publié	retraitement		retraité

Actif

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	2'868'913		143'479	3'012'392
Immobilisations incorporelles	15'811		125	15'936
Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint	726'077	-13'565	-44'014	668'498
Actifs financiers et comptes de régularisation	443'147		-18'690	424'457
Total de l'actif immobilisé	4'053'948	-13'565	80'900	4'121'283

Actif circulant

Stocks et travaux en cours	29'135		694	29'829
Créances résultant de livraisons et prestations	203'094		2'331	205'425
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	77'675		-10'843	66'832
Liquidités et équivalents de liquidités	36'178		1'616	37'794
Total de l'actif circulant	346'082	0	-6'202	339'880
Total de l'actif	4'400'030	-13'565	74'698	4'461'163

Passif

Fonds propres

Capital de dotation	100'000			100'000
Réserves consolidées	2'316'684	-13'565	461	2'303'580
Gains et pertes actuariels		-465'831		-465'831
Réserve de couverture	-630		-903	-1'533
Réserve de réévaluation des actifs financiers	-712			-712
Résultat net consolidé	-71'279	-16'239		-87'518
Total des fonds propres de SIG	2'344'063	-495'635	-442	1'847'986
Minoritaires			21'370	21'370
Total des fonds propres du groupe	2'344'063	-495'635	20'928	1'869'356

Fonds étrangers

Fonds étrangers à long terme

Participations de tiers aux investissements	490'580		10'624	501'204
Emprunts à long terme	585'967		14'850	600'817
Provisions	81'577	14'511	10'400	106'488
Engagements de retraite	456'426	467'559		923'985
Passifs financiers et autres engagements	70'015		903	70'918
Total des fonds étrangers à long terme	1'684'565	482'070	36'777	2'203'412

Fonds étrangers à court terme

Emprunts à court terme	20'850		6'850	27'700
Fournisseurs	121'559		-1'335	120'224
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	228'993		11'478	240'471
Total des fonds étrangers à court terme	371'402	0	16'993	388'395
Total des fonds étrangers	2'055'967	482'070	53'770	2'591'807
Total du passif	4'400'030	-13'565	74'698	4'461'163

	1er janvier 2012	impact IAS 19 révisée	impact IFRS 10 et 11	1er janvier 2012
	publié	retraitement		retraité
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	2'769'654		118'515	2'888'169
Immobilisations incorporelles	9'340			9'340
Participations dans les sociétés associées et sous contrôle conjoint	874'099	-13'053	-38'618	822'428
Actifs financiers et comptes de régularisation	436'025		-13'228	422'797
Total de l'actif immobilisé	4'089'118	-13'053	66'669	4'142'734
Actif circulant				
Stocks et travaux en cours	29'508		835	30'343
Créances résultant de livraisons et prestations	186'947		946	187'893
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	88'338		-1'308	87'030
Liquidités et équivalents de liquidités	82'250		1'474	83'724
Total de l'actif circulant	387'043	0	1'947	388'990
Total de l'actif	4'476'161	-13'053	68'616	4'531'724
Passif				
Fonds propres				
Capital de dotation	100'000			100'000
Réserves consolidées	2'320'142	-13'053	822	2'307'911
Gains et pertes actuariels		-386'291		-386'291
Réserve de couverture	-67		-1'611	-1'678
Réserve de réévaluation des actifs financiers	-494			-494
Résultat net consolidé				
Total des fonds propres de SIG	2'419'581	-399'344	-789	2'019'448
Minoritaires			19'525	19'525
Total des fonds propres du groupe	2'419'581	-399'344	18'736	2'038'973
Fonds étrangers				
Fonds étrangers à long terme				
Participations de tiers aux investissements	485'901		10'374	496'275
Emprunts à long terme	606'817		16'900	623'717
Provisions	78'631	9'671	10'291	98'593
Engagements de retraite	420'931	376'620		797'551
Passifs financiers et autres engagements	94'918		1'611	96'529
Total des fonds étrangers à long terme	1'687'198	386'291	39'176	2'112'665
Fonds étrangers à court terme				
Emprunts à court terme	20'850		2'050	22'900
Fournisseurs	150'081		-1'014	149'067
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	198'451		9'668	208'119
Total des fonds étrangers à court terme	369'382	0	10'704	380'086
Total des fonds étrangers	2'056'580	386'291	49'880	2'492'751
Total du passif	4'476'161	-13'053	68'616	4'531'724

	2012 publié	impact IAS 19 révisée retraitement	impact IFRS 10 et 11	2012 retraité
Résultat net consolidé	-71'279	-16'239	0	-87'518
Part des minoritaires			1'845	1'845
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	46'931			46'931
Produits et charges non monétaires				
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	101'838		4'536	106'374
Amortissements des immobilisations	116'829		287	117'116
Mouvement des provisions	37'099	16'239	108	53'446
Fonds de péréquation pluri-annuel	-18'852			-18'852
Variation de juste valeur des instruments financiers	-3'231			-3'231
Gain sur investissement dans les participations	1'775			1'775
Capacité d'autofinancement	211'110	0	6'776	217'886
(Augmentation) / diminution des actifs d'exploitation	-22'474		8'291	-14'183
Augmentation / (diminution) des passifs d'exploitation	21'647		1'489	23'136
Variation de l'actif d'exploitation net	-827	0	9'780	8'953
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation				
	210'283	0	16'556	226'839
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	-242'429		-24'409	-266'838
Participations sur investissements	24'668		745	25'413
Apports financiers aux participations	-6'269			-6'269
Prêts octroyés à long terme	-13'911		4'500	-9'411
Remboursement de prêts à long terme	2'436			2'436
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	-235'505	0	-19'164	-254'669
Cash flow libre				
	-25'222	0	-2'608	-27'830
Augmentation d'emprunts			4'800	4'800
Remboursement d'emprunts	-20'850		-2'050	-22'900
Flux de trésorerie net provenant des / (affecté aux) activités de financement	-20'850	0	2'750	-18'100
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-46'072	0	142	-45'930
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	82'250		1'474	83'724
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	36'178	0	1'616	37'794

Adoption de nouvelles normes et interprétations

A la date de clôture de ces états financiers consolidés, les normes nouvelles ou amendées et interprétations publiées mais pas encore entrées en vigueur étaient les suivantes :

- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", amendements de la norme ;
- IFRS 9 "Instruments financiers", nouvelle norme ;
- IFRS 10 "Etats financiers consolidés", amendements de la norme ;
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités", amendements de la norme ;
- IAS 27 "Etats financiers individuels", amendements de la norme ;
- IAS 32 "Instruments financiers : présentation", amendements de la norme ;
- IAS 36 "Dépréciation d'actifs", amendements de la norme ;
- IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluations", amendements de la norme ;
- IFRIC 21 "Droits ou taxes", nouvelle interprétation ;
- Amendements résultant du plan d'améliorations annuelles 2013 des IFRS.

La direction a décidé de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux textes.

Leur impact potentiel est en cours d'évaluation.

4

Annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2013

Dans les notes annexes toutes les valeurs sont en KCHF sauf indication contraire.

SIG est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'Etat. Elle répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 découlant des articles 158 à 160 de la constitution genevoise.

La Constitution de la République et canton de Genève donne pour but à SIG de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, de l'énergie thermique, ainsi que de traiter les déchets. SIG a également pour tâches d'évacuer et de traiter les eaux polluées dans le cadre fixé par la loi. SIG peut en outre développer des activités dans des domaines liés au but décrit ci-dessus et fournir des prestations et des services en matière de télécommunications.

Activités de SIG

Eau potable

SIG approvisionne seule en eau potable la population et l'économie du canton de Genève.

Les actifs immobilisés du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartiennent à SIG. L'eau est pompée du lac pour environ 80% et depuis la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée afin d'en assurer la qualité avant de l'acheminer chez les clients.

Eaux usées

SIG garantit seule l'évacuation, le transport et le traitement des eaux polluées de tout le canton et de la région transfrontalière.

Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ainsi que dans l'Arve.

Valorisation des déchets	<p>SIG assure seule le traitement et la valorisation des déchets du canton.</p> <p>Cette activité est sous l'égide de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE).</p> <p>Les installations et les bâtiments du traitement des déchets appartiennent à SIG. Les déchets sont acheminés à l'usine des Cheneviers par voie fluviale ou par la route. Ils consistent en des déchets ordinaires, des déchets industriels assimilables aux déchets ordinaires, des déchets spéciaux et des déchets verts.</p>
Gaz naturel et énergie thermique	<p>SIG fournit la population et l'économie du canton de Genève en gaz naturel et en énergie thermique.</p> <p>Les actifs immobilisés du réseau d'acheminement du gaz naturel appartiennent à SIG. L'acheminement du gaz naturel est réalisé depuis les réseaux européens par l'entreprise romande de transport Gaznat, dont SIG est actionnaire, jusqu'au réseau de distribution de SIG. Cette dernière garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.</p>
Production électrique	<p>SIG produit une partie de l'électricité qu'elle transporte et livre dans le canton de Genève. Les actifs immobilisés de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de SFMCP, par le biais de sa consolidation, qui assurent la production d'une énergie hydraulique; • les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire; • des installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur de traitement des déchets en énergie thermique et électrique.
Energie électrique	<p>SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel s'approvisionner. Ainsi, cette activité comprend des clients captifs (< 100 MWh/an) et des clients éligibles (> 100 MWh/an). Ces derniers ont soit choisi la libre concurrence et SIG pour fournisseur soit n'ont pas choisi la libre concurrence.</p> <p>L'approvisionnement de l'électricité est assuré à hauteur de 28% auprès des centrales hydrauliques (Verbois, Seujet, participation dans la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny), à hauteur de 3% par la valorisation des déchets traités (usine de Cheneviers), à hauteur de 1% auprès d'autres types d'installations, notamment photovoltaïques, qui sont la propriété de SIG. Le solde de 68% est couvert par des achats hors du canton, principalement auprès du groupe EOS Holding, dont SIG est actionnaire, et auprès d'autres sociétés tierces. La livraison aux clients est assurée par le réseau de distribution de l'électricité de SIG sur le canton de Genève.</p>
Distribution d'électricité	<p>SIG assure seule le transport et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.</p> <p>Les actifs immobilisés du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Le réseau d'acheminement de l'électricité est en partie souterrain et en partie aérien. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension.</p>
SIG Services	<p>SIG fournit principalement des prestations de services dans les domaines des télécoms, de la construction et des installations, les prestations étant liées aux domaines d'activités de base de SIG, à savoir l'eau, le gaz et l'électricité.</p> <p>L'activité Télécom a pour but de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit et de concevoir les sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux.</p>
Autres	<p>Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.</p>

1. Périmètre de consolidation du groupe SIG

Sociétés	Siège	But	Participation en	
			2013	2012
Filiales				
Secteur de l'électricité				
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Production	72%	72%
Securelec SA	Carouge	Sécurité des installations électriques	100%	100%
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Eclairages extérieurs de grande hauteur	100%	100%
Verrivent SA	Les Verrières		100%	100%
TourNEvent SA	Rochefort	Energie électrique d'origine éolienne	100%	100%
Windpark Jaunpass SA	Boltingen		100%	100%
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
Cadiom SA	Vernier	Production, transport de chaleur	51%	51%
Secteur multiservice				
Services Industriels de Genève (France)	Annemasse	Projets dans les domaines d'activité de SIG	100%	100%
Coentreprises				
Secteur de l'électricité				
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet	Energie électrique d'origine éolienne	40%	40%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier		40%	40%
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	Court		40%	40%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont BE		40%	40%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers		40%	40%
Windpark Schwängimatt SA	Laupersdorf		40%	40%
Parc Eolien de St-Brais SA	St-Brais		55%	55%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont		55%	55%
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle		49%	49%
Windpark Burg SA	Kienberg		51%	51%
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
CGC Holding SA	Thônex	Gestion d'entreprises	40%	40%
Entreprises communes				
Secteur de l'électricité				
Gries Wind SA	Obergoms	Energie électrique d'origine éolienne	25%	25%
Secteur environnement				
PôleBio Energies SA	Satigny	Traitement et valorisation des déchets	33%	33%
Sociétés associées				
Secteur de l'électricité				
EOSH Holding	Lausanne	Production, transport, négoce, commercialisation	20%	23%
Swisswinds Development GmbH	Grimisuat	Energie électrique d'origine éolienne	28%	28%
ennova SA	Le Landeron		20%	20%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo		25%	25%
Swisspower Renewables SA	Zürich		20%	23%
Securelec - Vaud SA	Ecublens		Sécurité des installations électriques	38%
Secteur du gaz et de l'énergie thermique				
Gaznat SA	Lausanne	Approvisionnement, transport	38%	38%
Secteur telecom				
Swiss Fibre net SA	Berne	Fournisseur de service de transport	35%	
Secteur multiservice				
Swisspower Energy SA	Zürich	Distribution d'énergies, services afférents	30%	30%

Le périmètre de consolidation liste l'investissement direct de SIG dans ses participations. La part du capital détenu exprime le pourcentage acquis des actions. Elle est identique à celui des droits de vote.

SIG détient également, indirectement via la coentreprise CGC Holding, 17.8% de la société Cadiom.

Filiales

Au 31 décembre 2013, SIG détient 72.2% des actions de la société SFMCP, ce qui lui permet de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de cette dernière. Le Conseil d'administration de SFMCP vote à la majorité absolue lorsque des décisions stratégiques sont prises.

SIG détient directement 51% des actions de la société Cadiom. Elle détient la majorité des voix au Conseil d'administration de cette dernière. Le Conseil d'administration vote à la majorité des membres présents.

Les conventions qui lient respectivement les actionnaires de SFMCP et de Cadiom ne limitent pas le pouvoir de SIG au sens de la norme IFRS. En outre, SIG est exposée aux rendements variables de SFMCP et de Cadiom, rendements qu'elle influence en utilisant ses droits d'actionnaire.

Les seules restrictions importantes qui limitent la capacité de SIG d'avoir accès aux actifs des filiales ou de régler leurs passifs sont de nature légale.

Par conséquent, en application de la nouvelle norme IFRS 10 "Etats financiers consolidés" entrée en vigueur au 1er janvier 2013, la direction a conclu au contrôle par SIG des sociétés SFMCP et Cadiom. Ces dernières sont consolidées par intégration globale, en tant que filiales, dans les états financiers de SIG.

Au 31 décembre 2012, la définition du contrôle par les normes IFRS ne permettait pas de conclure au contrôle par SIG des sociétés SFMCP et Cadiom, bien qu'elle en détenait déjà la majorité des droits de vote. Ces sociétés étaient considérées comme des coentreprises et, à ce titre, consolidées par mise en équivalence dans les états financiers de SIG.

Les données comparatives ont été retraitées.

Informations financières globales résumées des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive et dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs

Les montants indiqués ci-dessous représentent les valeurs présentées dans les états financiers des filiales après avoir été retraités pour être conformes aux IFRS mais avant élimination des comptes et opérations réciproques.

2013	SFMCP 28%	Cadiom 49%	Total
Pourcentage d'intérêts de détenteurs de participations minoritaires			
Bilan			
Actif immobilisé	99'146	52'322	151'468
Actif circulant	8'439	5'720	14'159
Total de l'actif	107'585	58'042	165'627
Fonds propres	53'150	15'838	68'988
Fonds étrangers à long terme	43'895	18'800	62'695
Fonds étrangers à court terme	10'540	23'404	33'944
Total du passif	107'585	58'042	165'627
Part des minoritaires aux fonds propres	14'754	7'761	22'515
Compte de résultat			
Produits	18'772	10'202	28'975
Charges	-15'756	-9'577	-25'333
Résultat net de l'exercice	3'016	625	3'642
Autres éléments du résultat global			-
Résultat global de l'exercice	3'016	625	3'642
Part des minoritaires au résultat net de l'exercice	-838	-307	-1'145
Flux de trésorerie			
des activités opérationnelles	6'391	2'733	9'124
des activités d'investissement	-14'420	-813	-15'233
des activités de financement	12'472	-226	12'246
Variation nette des liquidités	4'443	1'694	6'137

2012	SF MCP 28%	Cadiom 49%	Total
Pourcentage d'intérêts de détenteurs de participations minoritaires			
Bilan			
Actif immobilisé	88'917	54'126	143'043
Actif circulant	4'494	4'944	9'438
Total de l'actif	93'411	59'070	152'481
Fonds propres	50'133	15'211	65'344
Fonds étrangers à long terme	10'400	14'850	25'250
Fonds étrangers à court terme	32'878	29'009	61'887
Total du passif	93'411	59'070	152'481
Part des minoritaires aux fonds propres	13'917	7'453	21'370
Compte de résultat			
Produits	17'490	9'076	26'566
Charges	-11'450	-8'736	-20'186
Résultat net de l'exercice	6'040	340	6'380
Autres éléments du résultat global			0
Résultat global de l'exercice	6'040	340	6'380
Part des minoritaires au résultat net de l'exercice	-1'678	-167	-1'845
Flux de trésorerie			
des activités opérationnelles	6'955	2'067	9'022
des activités d'investissement	-15'983	-6'698	-22'681
des activités de financement	9'299	4'501	13'800
Variation nette des liquidités	271	-130	141

Coentreprises

L'application des critères de la nouvelle norme IFRS 11 "Partenariats", entrée en vigueur au 1er janvier 2013, a amené la direction de SIG à conclure que la convention qui lie les actionnaires de CGC Holding est un partenariat. Les actionnaires n'ont cependant pas droit à la quasi-totalité des avantages économiques des actifs détenus par CGC Holding et cette dernière ne dépend pas systématiquement de ses actionnaires pour le règlement de ses passifs. Par conséquent, la direction de SIG a conclu à la coentreprise et CGC Holding est consolidée par mise en équivalence dans les états financiers de SIG.

Au 31 décembre 2012, en application des normes IFRS, la direction de SIG conclut que CGC Holding était une société associée, consolidée par mise en équivalence. Le traitement comptable reste donc inchangé.

Informations financières globales résumées des coentreprises de SIG

Les montants indiqués ci-dessous représentent les valeurs présentées dans les états financiers des coentreprises après avoir été retraités pour être conformes aux IFRS.

2013	CGC Holding	Autres coentreprises	Total
Actif immobilisé	9'824	1'214	11'038
Actif circulant	22'866	114	22'980
Total de l'actif	32'690	1'328	34'018
Fonds propres	5'358	324	5'682
Fonds étrangers à long terme	12'845	916	13'761
Fonds étrangers à court terme	14'487	88	14'575
Total du passif	32'690	1'328	34'018
Produits	50'396		50'396
Charges	-49'932	-1'145	-51'077
Résultat de l'exercice	464	-1'145	-681
Autres éléments du résultat global			
Résultat global de l'exercice	464	-1'145	-681
Part de SIG aux fonds propres	2'143	322	2'465
Goodwill	2'612		2'612
Valeur de mise en équivalence	4'755	322	5'077
Part de SIG au résultat	186	-393	-207

2012	CGC Holding	Autres coentreprises	Total
Actif immobilisé	8'867	20'486	29'353
Actif circulant	24'406	863	25'269
Total de l'actif	33'273	21'349	54'622
Fonds propres	4'767	1'191	5'958
Fonds étrangers à long terme	13'750	20'147	33'897
Fonds étrangers à court terme	14'756	11	14'767
Total du passif	33'273	21'349	54'622
Produits	8'827	4	8'831
Charges	-8'627	-543	-9'170
Résultat de l'exercice	200	-539	-339
Autres éléments du résultat global			
Résultat global de l'exercice	200	-539	-339
Part de SIG aux fonds propres	1'907	558	2'465
Goodwill	2'772		2'772
Valeur de mise en équivalence	4'679	558	5'237
Part de SIG au résultat	80	425	505

Entreprises communes

Les sociétés Gries Wind et PôleBio Energies sont consolidées dans les états financiers de SIG sur la base de la quote-part de SIG dans les actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés.

Sociétés associées

Au 31 décembre 2013, les conventions qui lient les actionnaires de certaines sociétés dans lesquelles SIG a investi ne permettent pas de conclure au partenariat dans la gestion de ces dernières. Cependant, SIG exerce tout de même une influence notable sur elles. L'application des critères de la nouvelle norme IFRS 11 "Partenariats", entrée en vigueur au 1er janvier 2013, a amené la direction de SIG à conclure qu'il s'agit de sociétés associées. Ces dernières sont consolidées par mise en équivalence dans les états financiers de SIG.

Au 31 décembre 2012, en application des normes IFRS, la direction de SIG concluait que les sociétés Swisswinds Development, ennova, Parco eolico del San Gottardo, Swisspower Renewables et Securelec-Vaud étaient des coentreprises, consolidées par mise en équivalence. Le traitement comptable reste donc inchangé.

Informations financières globales résumées des sociétés associées de SIG

Les montants indiqués ci-dessous représentent les valeurs présentées dans les états financiers des sociétés associées après avoir été retraités pour être conformes aux IFRS.

2013	EOSH Holding	ennova	Swisspower Renewables	Gaznat	Swisspower Energy	Autres sociétés associées	Total
Actif immobilisé	2'210'097	0	10'641	237'364	587	2'743	2'461'432
Actif circulant	355'585	0	137	222'369	55'824		633'915
Total de l'actif	2'565'682	0	10'778	459'733	56'411	2'743	3'095'347
Fonds propres	2'226'221	0	10'778	238'522	17'775	2'743	2'496'039
Fonds étrangers à long terme	289'234	0		101'440			390'674
Fonds étrangers à court terme	50'227	0		119'772	38'636		208'635
Total du passif	2'565'682	0	10'778	459'734	56'411	2'743	3'095'348
Produits	61'973	0		650'187	164'854	2'770	879'784
Charges	-73'289	0	-8'862	-623'737	-166'969	-3'740	-876'597
Résultat de l'exercice	-11'316	0	-8'862	26'450	-2'115	-970	3'187
Autres éléments du résultat global	45'767	0					45'767
Résultat global de l'exercice	34'451	0	-8'862	26'450	-2'115	-970	48'954
Part de SIG aux fonds propres	496'543	0	3'250	80'510	4'968	1'279	586'550
Goodwill		0					
Valeur de mise en équivalence	496'543	0	3'250	80'510	4'968	1'279	586'550
Part de SIG au résultat	47'036	-12'992	-1'756	10'433	-2'001	-5'648	35'072
Part de SIG aux autres éléments du résultat global recyclables dans le résultat net consolidé	9'332						9'332

2012	EOSH Holding	ennova	Swisspower Renewables	Gaznat	Swisspower Energy	Autres sociétés associées	Total
Actif immobilisé	2'310'007	28'524	10'641	224'212	697	3'510	2'577'591
Actif circulant	521'595	320	3'744	192'321	82'666	1'703	802'349
Total de l'actif	2'831'602	28'844	14'385	416'533	83'363	5'213	3'379'940
Fonds propres	2'440'332	146	13'560	213'159	25'993	1'526	2'694'716
Fonds étrangers à long terme	370'179	28'096		73'867		2'474	474'616
Fonds étrangers à court terme	21'091	602	825	129'507	57'370	1'213	210'608
Total du passif	2'831'602	28'844	14'385	416'533	83'363	5'213	3'379'940
Produits	56'112	6'109	740	598'583	215'870	2'873	880'287
Charges	-532'819	-6'083	-3'097	-594'226	-208'987	-2'896	-1'348'108
Résultat de l'exercice	-476'707	26	-2'357	4'357	6'883	-23	-467'821
Autres éléments du résultat global	-16'586						-16'586
Résultat global de l'exercice	-493'293	26	-2'357	4'357	6'883	-23	-484'407
Part de SIG aux fonds propres	561'786	28	3'964	71'273	7'266	500	644'817
Goodwill		12'964				5'480	18'444
Valeur de mise en équivalence	561'786	12'992	3'964	71'273	7'266	5'980	663'261
Part de SIG au résultat	-109'738	1	-531	1'355	2'055	-1	-106'858
Part de SIG aux autres éléments du résultat global recyclables dans le résultat net consolidé	-4'331						-4'331

Goodwill

L'estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ayant un goodwill a été effectuée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les principaux éléments des calculs sont les suivants :

- Verrivent, ennova, Swisswinds Development et Parco eolico del San Gottardo : taux d'actualisation et dernières données techniques et financières connues ;
- CGC Holding : taux d'actualisation, application d'une rente perpétuelle et absence de croissance.

La direction considère qu'une variation raisonnable des principaux éléments des calculs ne conduirait pas à un résultat inférieur à la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie ayant un goodwill.

	2013	2012	Note
Verrivent	3'099	3'099	9
CGC Holding	2'612	2'772	10
ennova	0	12'964	25
Swisswinds Development	0	3'592	25
Parco eolico del San Gottardo	0	1'888	25
Gries Wind	0	125	25
Compagnie Luminotechnique	143	143	9

Participations non consolidées

Les autres participations non consolidées apparaissent dans les "Actifs financiers" (voir note 11).

2. Produits

	2013	2012 retraité
Eau potable	95'048	97'305
Eaux usées	82'162	84'486
Gaz et l'énergie thermique	281'054	254'255
Energie électrique	262'343	285'051
Production électrique	9'118	10'346
Distribution d'électricité	201'317	234'202
Valorisation des déchets	59'072	61'477
SIG services	42'696	45'364
Autres produits	15'642	15'344
Total des produits	1'048'452	1'087'830

3. Achats d'énergies destinés à la vente

Ce poste représente les achats externes d'énergies directement liés aux ventes. Les achats sont essentiellement effectués auprès de parties liées :

- achats de gaz naturel auprès de Gaznat à 100%;
- achats d'électricité auprès du groupe EOS Holding à hauteur d'environ 31%.

Sont exclues les productions d'énergies propres à SIG telles que Verbois, Sujeet et l'usine des Cheneviers et à sa filiale Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny. Ces productions représentent une part significative des consommations d'électricité du canton. Leurs coûts sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat global.

Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies

Politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est exposée entre autre à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution des prix du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

SIG vend du gaz et de l'électricité. Les risques relatifs à l'approvisionnement en gaz sont gérés par Gaznat, société dans laquelle SIG a une participation (voir note 1).

SIG a mis en place une structure organisationnelle interne qui lui permet de gérer de manière dynamique son portefeuille d'énergie électrique. Ce dernier est géré dans une optique de couverture des besoins en énergie électrique à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volume liés aux positions ouvertes ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

La "politique de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité" a été approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel les opérations liées à l'approvisionnement en électricité doivent être réalisées. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques liés à l'approvisionnement en électricité qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est approuvé par le Comité Approvisionnement.

Chaque année, le Comité Approvisionnement approuve la stratégie d'approvisionnement ainsi que certaines limites d'engagement en terme de quantité et de valeur. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Deux types de produits sont autorisés :

- les produits qui donnent lieu à une livraison physique à l'échéance du contrat ;
- les instruments financiers sans livraison physique qui permettent une couverture du risque de prix. L'utilisation des instruments financiers se limite à des produits ayant comme référence les prix de la bourse EEX qui sont fortement corrélés avec les prix suisses.

Les limites suivantes sont fixées :

- une limite minimum d'approvisionnement physique en Suisse ;
- une limite maximale d'engagement qui permet de contrôler le risque prix des positions ouvertes ;
- une limite maximale d'engagement auprès des contreparties ;
- une limite maximale volume et prix pour cadrer la gestion dynamique du portefeuille;
- des limites d'utilisation des instruments financiers en termes de montants nominaux, d'appels de marge et de primes à l'achat.

Contrats d'approvisionnement

Les trois quarts de la consommation totale d'énergie électrique par les clients sont assurés par des contrats d'achat d'énergie à des fournisseurs.

Ces contrats sont répartis comme suit :

- des contrats à long terme, d'une durée supérieure à 5 ans. Ces contrats comprennent notamment un droit d'achat conclu avec EOS SA (voir note 25) ;
- des contrats à moyen terme, annuels, trimestriels ou mensuels ;
- des contrats court terme, hebdomadaires ou journaliers ;
- des contrats infrajournaliers, horaires pour la journée en cours.

Dans le but de mieux gérer les risques liés aux fluctuations des prix de l'électricité, SIG souscrit des contrats à terme d'achat d'énergie électrique. Une partie de ces contrats est conclue à l'étranger, en raison de la faible liquidité du marché suisse de l'énergie, et ne donne pas systématiquement lieu à une livraison physique. Ces contrats ont été conclus dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance. Au moment de leur conclusion et sur la base de critères définis, ces contrats sont classés dans le portefeuille d'activité normale ou dans le portefeuille dynamique. Le portefeuille d'activité normale n'est pas enregistré au bilan. Le portefeuille dynamique est présenté à l'actif ou au passif avec contrepartie dans le compte de résultat consolidé global.

Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé une option financière FMHL à SIG (voir note 26).

4. Charges d'exploitation

	2013	2012 Note retraité
Charges du personnel	199'719	261'494
Traitements	198'973	199'823
Charges sociales	-12'748	46'930 20
Prime au résultat	6'354	7'200
Personnel Etat	1'715	1'901
Autres charges de personnel	5'425	5'640
Honoraires et mandats externes	25'062	24'282
Personnel intérimaire	18'982	18'106
Frais de consultants	6'080	5'505
Autres achats de services externes	0	671
Frais d'évacuation des déchets	11'061	10'409
Frais généraux d'exploitation	119'035	84'704
Frais de locaux	7'440	7'596
Fournitures et prestations	57'390	53'774
Assurances et taxes	6'497	7'512
Communication institutionnelle	7'078	7'433
Autres frais d'exploitation	40'630	8'389 25
Total des charges avant immobilisation et stockage	354'877	380'889
Production immobilisée et stockée	-31'953	-33'261
Total des charges d'exploitation	322'924	347'628

Charges sociales

En 2013, la suppression de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités votée par le Conseil d'administration a un impact à la baisse de KCHF 56'730 sur les charges sociales (voir note 20).

Prime au résultat

La prime au résultat est un élément du système de rémunération de SIG. Elle est calculée sur la part du "résultat" dépassant des objectifs fixés au préalable. Son attribution éventuelle est destinée à mieux valoriser la contribution de l'ensemble du personnel aux efforts importants que demande l'adaptation de l'entreprise à ses défis futurs.

Personnel Etat

Le poste "Personnel Etat" représente les employés de l'usine des Cheneviers, de l'activité eaux usées ainsi que du site de Châtillon qui ont souhaité rester au statut de l'Etat de Genève.

Frais d'évacuation des déchets

Les frais d'évacuation des déchets comprennent le coût de délestage des résidus (cendres, mâchefers, etc.) produits par l'usine des Cheneviers dont la quantité est directement liée au volume des déchets traités et facturés, ainsi que le coût du délestage des déchets non traités.

Ils comprennent en outre les frais d'évacuation et d'incinération des boues des stations d'épuration des eaux usées, ainsi que l'évacuation des pierres et sables extraits des décanteurs.

Production immobilisée et stockée

La production immobilisée et stockée concerne des coûts d'exploitation (main-d'oeuvre et dépenses) de l'exercice activés dans les immobilisations en cours ou dans les travaux en cours. Ces coûts d'exploitation sont d'abord présentés dans les charges d'exploitation concernées puis transférés au bilan par la rubrique de "production immobilisée et stockée".

5. Amortissements

	2013	2012	Note
		retraité	
Immobilisations corporelles	173'767	111'339	
Amortissements	140'219	116'077	8
Participations de tiers aux investissements	-17'922	-17'661	18
Dépréciations	45'375	0	25
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	6'095	12'923	8 et 18
Immobilisations incorporelles	8'218	5'796	9
Total des amortissements	181'985	117'135	

Changements d'estimation

Cheneviers

Le 26 juin 2013, le Conseil d'Etat a décidé que l'actuelle usine d'incinération et de valorisation des déchets Cheneviers III serait complètement arrêtée en 2022 et remplacée par la nouvelle usine Cheneviers IV. SIG a adapté la durée d'utilité résiduelle de tous les actifs composant l'actuelle usine Cheneviers III afin de refléter cette décision et de terminer de l'amortir en 2022. Ce changement d'estimation se matérialise par une charge d'amortissement supplémentaire de MCHF 0.5 en 2013.

Eaux usées

SIG a effectué une revue des durées d'amortissement des collecteurs des eaux usées qui a conclu à une durée d'utilité de 50 ans. Cette estimation a été corroborée par la recommandation de la branche. Ce changement d'estimation génère une charge d'amortissement supplémentaire de MCHF 9 en 2013.

Coûts non immobilisables Afin de déterminer les coûts ne pouvant faire l'objet d'une immobilisation, SIG procède à une analyse des coûts activés au moment de la mise en service des immobilisations en construction et en fin d'année pour les immobilisations en cours de construction significatives.

Les coûts ne pouvant être immobilisés sont transférés dans les amortissements de l'exercice. Pour l'exercice 2013, cette analyse a permis d'identifier pour KCHF 598 de coûts à amortir (KCHF 4'087 en 2012).

6. Charges et produits financiers

	2013	2012	Note
		retraité	
Charges financières	-121'743	-22'802	
Dépréciations d'actifs financiers	-89'769	0	25
Perte sur cession de titres EOSH	-10'475	0	10
Intérêts sur le capital de dotation	-5'000	-5'000	16
Intérêts et frais sur emprunts	-11'144	-10'929	
Part des intérêts activés	1'355	2'333	
Variation de valeur des instruments financiers	-1'589	0	
Pertes sur instruments financiers	-1'279	-195	
Autres frais financiers	-3'842	-9'011	
Produits financiers	10'049	14'047	
Produits des titres de participations	7'488	7'484	
Revenus des créances, placements et comptes courants	2'561	3'114	
Variation de valeur des instruments financiers	0	3'449	

Intérêts sur le capital de dotation

Un intérêt de 5% l'an est perçu par les collectivités publiques sur le capital de dotation (article 3, alinéa 6 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973).

Part des intérêts activés

Des intérêts intercalaires sont calculés sur les investissements en cours de construction et activés. Le taux d'intérêt appliqué est de 2.1% en 2013 (2.5% en 2012).

Produits des titres de participations

Les dividendes des participations qui n'ont pas été mises en équivalence figurent dans le poste "Produits des titres de participations".

7. Redevances aux collectivités publiques

2012 retraité	Etat	Ville	Communes	Confédération	Autres	Total
Redevances pour l'utilisation du domaine public	64'939	10'600	13'753			89'292
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	4'811					4'811
Redevances hydrauliques	6'741					6'741
Nouvelles énergies renouvelables				13'055		13'055
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	12'777					12'777
Subventions et autres redevances			187		5'295	5'482
Total des redevances aux collectivités publiques	93'174	10'600	13'940	13'055	5'295	136'064

2013

Redevances pour l'utilisation du domaine public	-48'619	10'618	13'990			-24'011
Fonds énergie des collectivités publiques	3'906					3'906
Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau	7'268					7'268
Redevances hydrauliques	7'020					7'020
Nouvelles énergies renouvelables				12'810		12'810
Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées	12'775					12'775
Couverture des coûts résiduels des services-système				-3'680		-3'680
Subventions et autres redevances			204		4'620	4'824
Total des redevances aux collectivités publiques	-17'650	10'618	14'194	9'130	4'620	20'912

Redevances pour l'utilisation du domaine public

Le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public annuelle dû à l'Etat, à la Ville et aux Communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973. En 2013, la redevance représente 5% pour l'Etat et 15% pour les Communes des recettes brutes pour l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire, pendant l'exercice annuel considéré. En 2012, la redevance pour l'Etat avait été portée à 40%.

Le 10 juin 2013, le Tribunal Fédéral a admis le recours déposé par trente communes genevoises et a annulé le projet de loi genevois n° 10900 voté le 15 décembre 2011 par le Grand Conseil de la République et canton de Genève. Ce projet de loi portait à 40% le montant de la redevance pour l'utilisation du domaine public dû par SIG à l'Etat. Le Tribunal Fédéral a estimé que l'augmentation de la redevance était sans lien avec une modification de l'usage du domaine public cantonal. En conséquence, la redevance complémentaire versée en 2012 par SIG à l'Etat de Genève a été remboursée en 2013 pour un montant de MCHF 57.

Fonds énergie des collectivités publiques

Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4 de la Loi sur l'organisation de SIG. 10% du produit facturé à l'Etat, à la Ville de Genève et aux Communes genevoises sont attribués au fonds énergie des collectivités publiques. Ce fonds est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergie.

Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau

L'Etat perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la Loi sur les eaux du 5 juillet 1961 et aux articles 21 et suivants du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 5 mars 2003.

Redevances hydrauliques

L'Etat perçoit des redevances annuelles pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916 et au Règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droit d'eau du 12 février 1918.

Depuis le 1er janvier 2011, ces redevances s'élèvent à CHF 100 par kW.

Nouvelles énergies renouvelables

Conformément à l'article 15b de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne), la société nationale du réseau de transport perçoit un supplément sur les coûts de transport des réseaux à très haute tension pour financer notamment les coûts mutualisés au niveau national, non couverts par les prix du marché, et qui sont supportés par les gestionnaires de réseau pour la prise en charge d'électricité de sources renouvelables.

Redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées

Les redevances pour le financement du réseau secondaire de traitement des eaux usées sont versées à l'Etat.

Couverture des coûts résiduels des services-système

Jusqu'à fin juillet 2010, conformément à l'article 31b de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApE), disposition transitoire pour la période 2009 à 2013, la société nationale du réseau de transport a facturé individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts résiduels des services-système. Le 8 juillet 2010, le Tribunal Administratif Fédéral a émis une décision stipulant que cette facturation était anticonstitutionnelle et illégale. Dès janvier 2011, les coûts résiduels des services-système ont été facturés aux clients finaux. En 2013, SIG a reçu le remboursement du coût des services-système facturé en 2009 et 2010 sans base légale.

Subventions et autres redevances

Les subventions et autres redevances comprennent principalement la gratuité du traitement des déchets pour les oeuvres caritatives et des incitations financières dans le cadre du programme d'économies d'énergie.

Détail des redevances pour
l'utilisation du domaine
public

Communes	Redevances 2013 à verser en 2014	Redevances 2012 à verser en 2013
Aire-la-Ville	31	32
Anières	106	104
Avully	55	53
Avusy	48	47
Bardonnex	87	87
Bellevue	153	149
Bernex	288	287
Carouge	1'213	1'200
Cartigny	32	32
Chancy	39	36
Chêne-Bougeries	433	425
Chêne-Bourg	338	348
Choulex	43	45
Collex-Bossy	51	48
Collonge-Bellerive	512	502
Cologny	334	325
Confignon	133	128
Corsier	80	76
Dardagny	156	142
Genève	10'618	10'600
Genthod	105	98
Grand-Saconnex	811	806
Gy	18	18
Hermance	38	40
Jussy	58	56
Laconnex	23	22
Lancy	1'394	1'389
Meinier	79	78
Meyrin	1'644	1'622
Onex	420	420
Perly-Certoux	123	122
Plan-les-Ouates	1'107	1'094
Pregny-Chambésy	235	231
Presinge	24	24
Puplinge	87	86
Russin	17	17
Satigny	605	573
Soral	27	26
Thônex	497	493
Troinex	88	81
Vandoeuvres	131	126
Vernier	1'546	1'512
Versoix	459	438
Veyrier	322	315
Etat de Genève	8'203	8'117
Augmentation de la redevance due à l'Etat de Genève en 2012, remboursée par l'Etat de Genève en 2013	-56'822	56'822
Total	-24'011	89'292

8. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total <small>Note</small>
2012 retraité					
Valeur brute au 1er janvier	1'216'247	3'134'499	193'268	383'138	4'927'152
Investissements				260'342	260'342
Intérêts activés				2'333	2'333
Transfert vers les immobilisations incorporelles				-6'652	-6'652
Mises en service	32'550	244'128	12'270	-288'948	0
Désinvestissements	-5'606	-68'526	-1'454	-3'207	-78'793
Valeur brute au 31 décembre	1'243'191	3'310'101	204'084	347'006	5'104'382
Amortissements cumulés au 1er janvier	-448'781	-1'437'916	-152'287	0	-2'038'984
Amortissements	-23'917	-83'542	-8'595		-116'054
Désinvestissements	4'754	56'861	1'433		63'048
Amortissements cumulés au 31 décembre	-467'944	-1'464'597	-159'449	0	-2'091'990
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>	<i>-52'553</i>	<i>-39'972</i>	<i>-33</i>		<i>-92'558</i>
Valeur nette comptable au 31 décembre	775'247	1'845'504	44'635	347'006	3'012'392
2013					
Valeur brute au 1er janvier	1'243'191	3'310'101	204'084	347'006	5'104'382
Investissements				219'253	219'253
Intérêts activés				1'355	1'355
Transfert vers les immobilisations incorporelles				-5'920	-5'920
Mises en service	24'263	221'454	12'692	-258'409	0
Désinvestissements	-836	-26'868	-2'128	-589	-30'420
Valeur brute au 31 décembre	1'266'618	3'504'687	214'649	302'695	5'288'649
Amortissements cumulés au 1er janvier	-467'944	-1'464'597	-159'449	0	-2'091'989
Amortissements	-24'196	-105'675	-10'348		-140'220
Dépréciations		-45'376			-45'376
Désinvestissements	423	19'378	1'925		21'726
Amortissements cumulés au 31 décembre	-491'717	-1'596'269	-167'872	0	-2'255'858
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>	<i>-45'543</i>	<i>-76'646</i>	<i>-20</i>		<i>-122'209</i>
Valeur nette comptable au 31 décembre	774'901	1'908'418	46'776	302'695	3'032'791

Investissements prévus par SIG et ses filiales

La continuité de l'exploitation des ouvrages ainsi que l'octroi des concessions impliquent des investissements engagés, prévus ou imposés durant les 5 prochaines années, estimés à MCHF 1'078.

Usine des Cheneviers

En 2007, l'estimation de la valeur recouvrable des actifs de l'usine des Cheneviers a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 135'500.

A fin 2013, les actifs de l'usine des Cheneviers sont diminués d'une dépréciation nette de KCHF 51'011 (KCHF 63'380 fin 2012).

Réseau primaire d'assainissement des eaux usées

En 2007, l'estimation de la valeur recouvrable du réseau primaire d'assainissement des eaux usées a nécessité l'enregistrement d'une dépréciation brute de KCHF 38'000.

A fin 2013, le réseau primaire d'assainissement des eaux usées est diminué d'une dépréciation nette de KCHF 25'823 (KCHF 29'177 fin 2012).

9. Immobilisations incorporelles

2012 retraité	En service	En dévelop- pement	Goodwill	Total <i>Note</i>
Valeur brute au 1er janvier	67'910	1'320	143	69'373
Investissements		2'520	3'224	5'744
Transfert des immobilisations corporelles	6'652			6'652
Mises en service	606	-606		0
Désinvestissements	-70			-70
Valeur brute au 31 décembre	75'098	3'234	3'367	81'699
Amortissements cumulés au 1er janvier	-60'033	0	0	-60'033
Amortissements	-5'796			-5'796
Désinvestissements	66			66
Amortissements cumulés au 31 décembre	-65'763	0	0	-65'763
Valeur nette comptable au 31 décembre	9'335	3'234	3'367	15'936
2013				
Valeur brute au 1er janvier	75'098	3'234	3'367	81'699
Investissements		813		813
Transfert des immobilisations corporelles	5'920			5'920
Mises en service	1'687	-1'687		0
Désinvestissements	-3'567			-3'567
Valeur brute au 31 décembre	79'138	2'360	3'367	84'865
Amortissements cumulés au 1er janvier	-65'763	0	0	-65'763
Amortissements	-6'183			-6'183
Dépréciations			-125	-125 ¹
Désinvestissements	1'657			1'657
Amortissements cumulés au 31 décembre	-70'289	0	-125	-70'414
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>			-125	-125
Valeur nette comptable au 31 décembre	8'849	2'360	3'242	14'451

Immobilisations incorporelles en service et en développement

L'essentiel de ce poste est constitué de logiciels acquis.

Le coût des développements internes supplémentaires destinés à adapter les logiciels standards aux particularités de SIG figure sous la colonne "En développement". Lors de leur mise en service, il est ajouté au montant de l'investissement initial.

Goodwill

L'essentiel de ce poste est constitué du goodwill résultant de la consolidation par intégration globale de la filiale Verrivent.

10. Participations dans les coentreprises et les sociétés associées

Mouvement des participations

	EOS Holding	ennova	Swiss power Renewables	Gaznat	Swiss power Energy	CGC Holding	Autres participations dans des coentreprises	Autres participations dans des sociétés associées	Total <small>Note</small>
2012 retraité									
Participations au 1er janvier, publié	734'950	12'991	1'500	72'926	5'687	0	1'438	5'989	835'481
Impact de l'application de la norme IAS 19 révisée	-13'053								-13'053
Participations au 1er janvier, retraité	721'897	12'991	1'500	72'926	5'687	0	1'438	5'989	822'428
Impact de l'application de la norme IFRS 10							-500		-500
Acquisitions			2'995			4'599	1'088		8'682
Désinvestissement				-2'583			-1'893		-4'476
Quote part des éléments du résultat global	-4'331								-4'331
Dividendes reçus	-46'042			-405	-476			-8	-46'931
Part au résultat	-109'738	1	-531	1'335	2'055	80	425	-1	-106'374
Participations au 31 décembre	561'786	12'992	3'964	71'273	7'266	4'679	558	5'980	668'498
2013									
Participations au 1er janvier	561'786	12'992	3'964	71'273	7'266	4'679	558	5'980	668'498
Acquisitions	14'684		1'042				157	960	16'843
Désinvestissement	-82'476			-791					-83'267
Quote part des éléments du résultat global	9'332					-110			9'222
Dividendes reçus	-53'819			-405	-297			-13	-54'534
Dépréciations		-12'992			-2'000		-263	-5'642	-20'897
Part au résultat	47'036		-1'756	10'433	-1	186	-130	-6	55'762
Participations au 31 décembre	496'543	0	3'250	80'510	4'968	4'755	322	1'279	591'627

EOS Holding

Au 31 décembre 2012, SIG détenait une participation de 23.02% dans EOSH qui détient une participation de 31.38% dans Alpiq. En 2012, cette dernière a annoncé une dépréciation de ses actifs de CHF 1.6 milliard qui faisait suite à une première dépréciation en 2011. L'impact en 2012 de la dépréciation des actifs d'Alpiq sur le compte de résultat global consolidé de SIG se monte à MCHF 116 auquel il faut soustraire le résultat net consolidé hors dépréciation de EOSH et Alpiq en 2012 et les autres éléments de consolidation pour un total de MCHF 6. Fin 2012, la valorisation d'Alpiq par SIG correspond à la part des fonds propres d'Alpiq détenue indirectement par SIG.

En 2013, EOSH a racheté 3.3% de titres EOSH détenus par SIG pour un prix fixé à MCHF 72. La valeur des titres cédés, dans les comptes consolidés de SIG, à la date de transaction, est de MCHF 82. Le résultat de cette transaction dans le résultat net consolidé 2013 de SIG est une perte de cession de MCHF 10 (voir note 6).

En 2013, EOSH a procédé à une redistribution gratuite de ses actions propres à ses actionnaires. SIG a ainsi reçu gratuitement 0.67% du total des actions de EOSH. Ces actions gratuites sont valorisées dans les comptes consolidés de SIG pour un montant de MCHF 14.

Au 31 décembre 2013, SIG détient 20.39% du capital-actions d'EOSH.

En 2013, Alpiq a émis un emprunt hybride assimilé, au sens d'IFRS, à une augmentation de capital. EOSH a souscrit à cet emprunt hybride et, indirectement via sa participation dans EOSH, SIG n'y a pas participé. Par effet de consolidation, l'emprunt hybride d'Alpiq assimilé à une augmentation de capital induit un profit de MCHF 49 dans le compte de résultat global de SIG.

11. Actifs financiers

	2013	2012 <i>Note</i>
Créances	50'720	72'306
Créance envers le CERN	35'362	37'920
Créances envers des sociétés de projets éoliens	15'000	32'089 <i>25</i>
Autres créances financières	358	2'297
Instruments financiers dérivés	751	3'711
Instruments financiers dérivés	751	3'711 <i>31</i>
Option financière FMHL	0	0 <i>26</i>
Titres de participation non consolidés	221'826	293'676 <i>25</i>
Charge payée d'avance à EnBW	55'509	54'764
Total des actifs financiers et comptes de régularisation	328'806	424'457

Créance envers le CERN

SIG s'est engagée, contractuellement, à approvisionner en eau de refroidissement et en eau potable le centre européen pour la recherche nucléaire (CERN). Dans ce cadre, elle a étudié, construit et mis en service les installations nécessaires.

La créance envers le CERN comprend les installations qui ont été vendues à ce dernier ainsi que la participation du CERN à des ouvrages restés propriété de SIG.

La créance envers le CERN est actualisée. Un intérêt annuel est reconnu dans les produits financiers.

Créances envers des sociétés de projets éoliens

Ces créances sont en faveur des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de SIG et actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Elles ont fait l'objet d'une dépréciation en 2013 (voir note 25).

Titres de participation non consolidés

En 2011, SIG a investi MCHF 291 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding, soit une part de 15.05%.

Les autres investissements comportent des titres de participations non consolidés détenus à long terme et en rapport avec les activités de SIG. Ils permettent de faciliter et développer les relations d'affaires ou commerciales.

La valeur comptable de ces investissements est représentative de leur valeur d'utilité. En effet, soit l'investissement consenti par SIG n'est pas économiquement significatif, soit l'évolution du marché dans lequel les entreprises sont actives implique que les éléments subjectifs d'évaluation sont prépondérants. Par ailleurs, une estimation basée sur les seuls fonds propres serait inappropriée.

Charge payée d'avance à EnBW

La charge payée d'avance à Energie Baden-Württemberg résulte des opérations relatives à l'achat à cette dernière des actions de EnergieDienst Holding.

12. Stocks et travaux en cours

Stocks	2013	2012
Total des stocks	23'090	24'498
Matériel affecté à la construction	10'636	11'260
Matériel affecté à l'exploitation	15'990	16'230
Provision pour stock obsolète	-3'536	-2'992
Total des travaux en cours	4'490	5'331
Total des stocks et travaux en cours	27'580	29'829
Paiements anticipés reçus sur les contrats de construction	9'613	9'972
Ventes constatées en produits sur la période	29'080	32'196

Les stocks affectés à la construction sont aussi bien utilisés pour les constructions propres à SIG que pour les travaux en cours. Les travaux en cours concernent des prestations à facturer aux tiers.

Les paiements anticipés reçus sur les contrats de construction sont présentés dans les produits des périodes futures dans la rubrique "Autres passifs financiers et comptes de régularisation" (voir note 24).

Provision pour stock obsolète

Le mouvement de la provision pour stock obsolète est le suivant:

	2013	2012
Stock obsolète au 1er janvier	2'992	3'009
Extourne		-17
Utilisation	-16	
Dotation	560	
Stock obsolète au 31 décembre	3'536	2'992

Les stocks passés en pertes en 2013 se montent à KCHF 591 (KCHF 252 en 2012).

13. Créances résultant de livraisons et prestations

	2013	2012
Clients	192'201	205'690
Clients sociétés associées et coentreprises	2'318	1'790
Provision pour dépréciation sur créances	-1'898	-2'055
Total des créances résultant de livraisons et prestations	192'621	205'425

Clients

Consommations à facturer

Dans la rubrique "Clients", figurent les consommations à facturer pour un montant estimé de KCHF 100'836 en 2013 (KCHF 100'583 en 2012).

Il s'agit des produits de l'eau potable, du gaz et de l'électricité fournis et consommés par les clients jusqu'à la fin de la période comptable et des produits de la valorisation des déchets et du traitement des eaux usées, ces produits n'ayant pas encore été facturés.

Garanties clients

Une partie des factures envoyées à nos clients est garantie par des dépôts de garantie et des cautions bancaires en notre faveur :

	2013	2012
Dépôts de garantie	4'005	6'536
Cautions bancaires en notre faveur	57	57

Les dépôts de garantie sont présentés sous "Passifs financiers et autres engagements" (voir note 22).

Coût amorti

Le coût amorti des créances résultant de livraisons et de prestations correspond à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation sur créances

Le mouvement de la provision pour dépréciation sur créances est le suivant :

	2013	2012
Créances douteuses au 1er janvier	2'055	2'022
Dotation	333	504
Utilisation	-490	-471
Créances douteuses au 31 décembre	1'898	2'055

Les créances échues mais non provisionnées sont estimées recouvrables.

Les pertes sur créances pour 2013 se montent à KCHF 1'188 (KCHF 1'266 en 2012).

14. Autres actifs financiers et comptes de régularisation

	2013	2012
Etat et autres collectivités publiques		
Compte courant avec l'Etat	7'014	0
Compte courant avec la Ville	9'644	9'823
Autres actifs financiers		
Ventes d'énergies	16'003	22'255
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	4'888	15'631
Autres actifs financiers auprès de tiers	4'102	6'474
Autres actifs financiers auprès de sociétés associées et de coentreprises	5'932	5'611
Comptes de régularisation		
Autres actifs transitoires	7'169	5'574
Autres actifs transitoires avec des sociétés associées et des coentreprises	998	1'464
Total des autres actifs financiers et comptes de régularisation	55'750	66'832

15. Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012
Liquidités	181'110	7'055
Placements à court terme	5'115	30'739
Liquidités et équivalents de liquidités	186'225	37'794
Limite des lignes de crédit	105'000	115'000
Utilisation de ligne de crédit	0	0

Lignes de crédit

Le niveau des lignes de crédit est fixé en fonction de nos besoins et revu périodiquement avec nos partenaires financiers.

16. Capital de dotation

L'article 3 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 fixe le montant du capital de dotation, ses détenteurs ainsi que leur part et son taux de rémunération, soit 5% l'an (voir note 6).

	2013	2012
Etat de Genève	55'000	55'000
Ville de Genève	30'000	30'000
Autres communes genevoises	15'000	15'000
Total du capital de dotation	100'000	100'000

17. Réserves consolidées

Mouvements	Fonds de constructions nouvelles	Fonds d'assurance	Fonds général de réserve	Fonds de réserve du site de Châtillon	Réserves non attribuées	Total
Réserves consolidées au 31.12.2011, publié	804'643	152'571	765'705	-674	670'463	2'392'708
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	74'705			446	-147'717	-72'566
Réserves consolidées au 01.01.2012, publié	879'348	152'571	765'705	-228	522'746	2'320'142
Impact de l'application de la norme IAS 19 révisée				-13'053	-13'053	
Impact de l'application de la norme IFRS 10				822	822	
Réserves consolidées au 01.01.2012, retraité	879'348	152'571	765'705	-228	510'515	2'307'911
Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite				-512	-512	
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence				-3'819	-3'819	
Reclasse de réserves non attribuées	96		4	-100		0
Réserves consolidées au 31.12.2012, retraité	879'444	152'571	765'709	-228	506'084	2'303'580
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	60'788			507	-148'813	-87'518
Réserves consolidées au 01.01.2013	940'232	152'571	765'709	279	357'271	2'216'062
Gains et pertes actuariels relatifs à l'engagement de retraite				5'503	5'503	
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence				3'736	3'736	
Réserves consolidées au 31.12.2013	940'232	152'571	765'709	279	366'510	2'225'301

Les réserves suivantes sont mentionnées à l'article 28, alinéa 2 de la Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 :

Fonds de constructions nouvelles

Le bénéfice de l'exercice est attribué au fonds des constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré.

Fonds d'assurance Le fonds d'assurance est alimenté à concurrence de 15% du solde restant du bénéfice après attribution au fonds de constructions nouvelles.

Fonds général de réserve Le fonds général de réserve est alimenté par le solde du bénéfice non attribué aux autres fonds selon la loi organique.

Fonds de réserve du site de Châtillon

Le fonds de réserve du site de Châtillon comprend le cumul des résultats des exercices après le transfert de l'exploitation du site de Châtillon à SIG en 2008.

Composition des réserves non attribuées

Mouvements	Réserve de couverture des sociétés consolidées	Dividendes reçus des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Part du résultat accumulé des sociétés associées et sous contrôle conjoint	Gains et pertes actuariels des participations mises en équivalence	Résultat accumulé des filiales	Autres réserves	Total
Réserves non attribuées au 31.12.2011, publié	-15'002	-249'875	979'447	0	1'588	-45'695	670'463
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-48'617	-99'070		-30		-147'717
Réserves non attribuées au 01.01.2012, publié	-15'002	-298'492	880'377	0	1'558	-45'695	522'746
Impact de l'application de la norme IAS 19 révisée				-13'053			-13'053
Impact de l'application de la norme IFRS 10	822	80'217	-85'122		-8'908	13'813	822
Réserves non attribuées au 01.01.2012, retraité	-14'180	-218'275	795'255	-13'053	-7'350	-31'882	510'515
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	-3'819			-512			-4'331
Reclasse dans le fonds des constructions nouvelles et dans le fonds général de réserve			-100				-100
Réserves non attribuées au 31.12.2012	-17'999	-218'275	795'155	-13'565	-7'350	-31'882	506'084
Contribution de l'exercice précédent des sociétés consolidées		-46'931	-106'374		4'492		-148'813
Réserves non attribuées au 01.01.2013	-17'999	-265'206	688'781	-13'565	-2'858	-31'882	357'271
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés consolidées par mise en équivalence	3'719			5'503	17		9'239
Reclasse dans le fonds des constructions nouvelles			661		-661		0
Réserves non attribuées au 31.12.2013	-14'280	-265'206	689'442	-8'062	-3'519	-31'865	366'510

18. Participations de tiers aux investissements

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
2012					
Valeur brute au 1er janvier	100'479	706'670	852	6'695	814'696
Investissements				25'413	25'413
Mises en service		19'923		-19'923	0
Désinvestissements	-92	-7'226	-16		-7'334
Valeur brute au 31 décembre	100'387	719'367	836	12'185	832'775
Amortissements cumulés au 1er janvier	-29'188	-288'584	-650	0	-318'422
Amortissements	-1'520	-16'124	-17		-17'661
Désinvestissements	92	4'404	16		4'512
Amortissements cumulés au 31 décembre	-30'616	-300'304	-651	0	-331'571
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>					0
Valeur nette comptable au 31 décembre	69'771	419'063	185	12'185	501'204
2013					
Valeur brute au 1er janvier	100'387	719'367	836	12'185	832'775
Investissements				38'913	38'913
Mises en service		23'756		-23'756	0
Désinvestissements		-6'387	-64		-6'451
Valeur brute au 31 décembre	100'387	736'736	772	27'342	865'237
Amortissements cumulés au 1er janvier	-30'616	-300'304	-651	0	-331'571
Amortissements	-1'520	-16'385	-16		-17'921
Désinvestissements		3'817	46		3'863
Amortissements cumulés au 31 décembre	-32'136	-312'872	-621	0	-345'629
<i>dont dépréciations nettes au 31 décembre</i>					0
Valeur nette comptable au 31 décembre	68'251	423'864	151	27'342	519'608

19. Emprunts

	2013			2012		
	taux variable	taux fixe	Total	taux variable	taux fixe	Total
Emprunts à long terme	47'117	470'300	517'417	139'967	460'850	600'817
Emprunts à court terme	112'850	16'550	129'400	12'850	14'850	27'700
Total des emprunts	159'967	486'850	646'817	152'817	475'700	628'517

Les emprunts sont contractés auprès d'institutions bancaires et de brokers.

Le coût historique amorti déterminé pour chaque emprunt est basé sur les cash flows actualisés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Ce dernier se monte à 1.6% en 2013 (1.6% en 2012).

20. Provisions

	Contrôle des postes basse tension	Rénovation des postes MT/BT dédiés	Fermeture du site de Châtillon	Avantages au personnel	Engagement éolien	Engagement de retraite des filiales	Total
2012							
Provisions au 1er janvier, retraité	6'304	10'715	5'448	65'835	0	10'291	98'593
Augmentation		450	313	4'295			5'058
Changement d'estimation	-98	851	1'164	654		109	2'680
Impact de l'application de la norme IAS 19 révisée				4'841			4'841
Utilisation	-895	-685		-3'104			-4'684
Provisions au 31 décembre, retraité	5'311	11'331	6'925	72'521	0	10'400	106'488
2013							
Provisions au 1er janvier	5'311	11'331	6'925	72'521	0	10'400	106'488
Augmentation		443	565	794	30'465		32'267
Changement d'estimation	-607	-332	204	-56'730		-6	-57'471
Utilisation	-1'031	-268		-2'515			-3'814
Provisions au 31 décembre	3'673	11'174	7'694	14'070	30'465	10'394	77'470

Echéances des provisions	2013	2012
		retraité
Non courantes	73'618	100'602
Courantes	3'852	5'886
Total des provisions	77'470	106'488

Contrôles des postes basse tension

Les dispositions de l'ordonnance sur les installations techniques à basse tension (OIBT) règlent les conditions applicables aux interventions sur les installations électriques à basse tension et le contrôle de ces installations.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé des contrôles en retard au moment de l'entrée en vigueur de l'OIBT et qui doit être pris en charge par SIG. L'engagement est ajusté chaque année en fonction des contrôles restant encore à effectuer.

Le rattrapage des contrôles et l'engagement lié à l'OIBT se termineront en 2014.

Rénovation des postes moyenne tension / basse tension (MT/BT) dédiés

Les dispositions de la LCart exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de rénovation des appareils qui doit être pris en charge par SIG au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover.

Le remplacement des postes et l'engagement lié à la rénovation des postes MT/BT se termineront en 2045.

Fermeture du site de Châtillon

Les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent de l'exploitant la prise en charge des frais de fermeture de la décharge et sa surveillance ultérieure.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût estimé de la fermeture de la décharge du site de Châtillon et de sa surveillance ultérieure qui doit être pris en charge par SIG. Il est ajusté chaque année au fur à mesure du remplissage de la décharge et en fonction de l'avancement de la couverture de la décharge.

La fermeture de la décharge du site de Châtillon engendrera des dépenses jusqu'en 2022.

Engagement éolien SIG a provisionné immédiatement certains engagements contractuels éoliens (voir note 25).

Engagement de retraite des filiales

Cette provision correspond aux engagements de retraites des filiales de SIG consolidées par intégration globale.

Avantages au personnel

Gratifications Le statut du personnel de SIG accorde aux collaborateurs des gratifications en fonction de leur ancienneté et à la retraite.

Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût actuel estimé des gratifications à verser qui doit être pris en charge par SIG.

Participation aux frais d'assurance maladie des retraités

Le statut du personnel de SIG accordait aux retraités une participation mensuelle aux frais d'assurance maladie.

Le 31 janvier 2013, le Conseil d'administration a voté la suppression de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités. L'engagement relatif à la participation aux frais d'assurance maladie est donc supprimé fin 2013.

La décision du Conseil d'administration diminue en 2013 le montant des avantages au personnel qui était inscrit au passif du bilan consolidé de SIG au 31 décembre 2012 pour un montant KCHF 58'151. Ce dernier était évalué selon les exigences de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » révisée et représentait le coût actuel estimé de la participation aux frais d'assurance maladie des retraités qui devait être pris en charge par SIG au 31 décembre 2012. Les derniers versements effectués par SIG en 2013 au titre de cette participation diminuent de KCHF 1'421 le montant de l'engagement résiduel restant à extourner. Ce dernier se monte à KCHF 56'730.

Détermination des engagements liés aux avantages au personnel

Le tableau ci-dessous indique la valeur actuelle des engagements liés aux avantages au personnel.

	2013	2012
		retraité
Valeur actuelle des engagements au 01.01	72'521	65'835
Modification du plan de prévoyance	-56'730	
Coût net des services rendus	1'003	2'688
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	279	1'608
Prestations versées	-2'515	-3'104
Perte / (gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	-438	5'051
- démographiques		
- financières	-438	5'051
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	-50	443
Valeur actuelle des engagements au 31.12	14'070	72'521

Le tableau ci-dessous indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2013	2012
		retraité
Coût net des services rendus	1'003	2'688
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	279	1'608
Perte / (gain) actuariel résultant de changement des hypothèses financières	-124	218
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	225	178
Modification du plan de prévoyance	-56'730	
Charge / (produit) relative aux avantages au personnel comptabilisée dans le compte de résultat net	-55'347	4'692
Perte / (gain) actuariel résultant de changement des hypothèses démographiques		
Perte / (gain) actuariel résultant de changement des hypothèses financières	-314	4'834
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	-275	264
Variation des avantages au personnel comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-589	5'098
Variation des avantages au personnel comptabilisée dans le compte de résultat global	-55'936	9'790

Principales hypothèses de calcul liées aux avantages au personnel

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements liés aux avantages au personnel sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite (voir note 21).

Contribution de l'employeur liée aux avantages au personnel attendue pour 2014

Sur la base des contributions effectivement payées en 2013, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2014 est de KCHF 1'092 (KCHF 2'985 en 2013).

21. Engagements de retraite

Le personnel de SIG actif et à la retraite est affilié auprès de la Caisse d'Assurance du Personnel (CAP) par le biais de la Caisse de Prévoyance Interne SIG (CPI SIG).

Régime de retraite

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté des prestations dont l'objectif est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondant à 70% du dernier traitement assuré. L'âge de la retraite est de 64 ans et la durée d'affiliation normale de 40 ans.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de SIG.

Modifications du plan de prévoyance SIG et recapitalisation de la CPI SIG

Modifications du plan de prévoyance

Le 19 mars 2013, le Conseil d'administration de SIG a approuvé la modification du plan de prévoyance SIG. Les principaux changements apportés sont :

- augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans ;
- diminution du taux annuel de rente de 2% à 1.75% ;
- augmentation de la durée d'affiliation nécessaire pour l'obtention du droit maximal à la retraite de 35 ans à 40 ans.

La modification du plan de prévoyance de la CPI SIG diminué en 2013 l'engagement de prévoyance inscrit au passif du bilan consolidé de SIG de KCHF 39'921.

Le 26 juillet 2012, le Conseil d'Etat avait en outre approuvé la modification du plan de prévoyance SIG consistant en l'ajout de 26% du 13ème salaire dans le calcul du salaire assuré auprès de la CPI SIG.

La modification du plan de prévoyance de la CPI SIG augmente en 2012 l'engagement de prévoyance inscrit au passif du bilan consolidé de SIG de KCHF 22'045.

Recapitalisation

Le 19 mars 2013, le Conseil d'administration de SIG a approuvé le plan de recapitalisation de la CPI SIG sur la base des actifs, des retraités et de la fortune au 31 décembre 2011. L'apport complémentaire de SIG à la fortune de la CPI SIG de MCHF 489 permettra de porter le taux de couverture de cette dernière à 100% (MCHF 286) et d'augmenter les réserves de fluctuation (MCHF 203). Il fera l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2013.

Le versement de l'apport complémentaire de SIG sera échelonné sur plusieurs années. La fortune de la CPI SIG augmentera au moment de chaque apport.

Changements d'organisation de la CAP

Le 28 juin 2013, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi 11171-A constituant la Fondation CAP. La CAP a été réorganisée en un organe faïtier et des caisses de prévoyances (CPI) séparées pour chacun des employeurs concernés.

Organisation et gouvernance

La CAP est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de KCHF 100. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, de SIG et des communes affiliées contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de Fondation. Le Conseil de Fondation délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales et en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en oeuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de Fondation constitue des CPI et en définit le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel SIG contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle a, à sa tête, un Comité de gestion composé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des assurés salariés. Le Comité de gestion a notamment les prérogatives suivantes :

- se prononcer sur les règlements de la Fondation pour la CPI SIG ;
- choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions ;
- décider de l'allocation stratégique de la fortune ;
- décider l'adoption des mesures d'assainissement.

Fortune

Les ressources de la CPI SIG sont principalement alimentées par les cotisations ordinaires à hauteur de 24% du salaire annuel assuré et dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux tiers sont versés par l'employeur, ainsi que par le rendement de la fortune.

La fortune de la Fondation se compose de la fortune administrative propre et de la fortune commune consolidée des CPI. Chaque CPI possède une part de la fortune - mobilière et immobilière – commune. La fortune de la Fondation est placée, conformément à la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle, de manière à garantir la sécurité des placements, à obtenir un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles en liquidité.

La CAP investit essentiellement dans des biens immobiliers locatifs détenus en direct ou par le biais de fonds immobiliers ou de fondation d'investissement immobilier. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur déterminée par la CAP en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Une contre-expertise externe de la valorisation des immeubles est effectuée au moins tous les trois ans.

La CAP investit dans des titres participatifs cotés en bourse ou sur un marché organisé. La juste valeur des titres participatifs est basée sur les prix du marché à la date de clôture.

La CAP investit dans des obligations dont la notation doit au minimum être "A" ou de qualité équivalente. La juste valeur des obligations est basée sur les prix du marché à la date de clôture.

Les investissements dans les biens immobiliers font partie du niveau 3 des instruments financiers et les investissements dans les titres participatifs et obligations font partie du niveau 1 des instruments financiers.

Ce tableau indique la répartition de la fortune de la CPI SIG entre les différentes classes d'actifs.

	2013		2012	
Obligations et prêts cotés en bourse	108'653	11.10%	104'777	11.50%
Actions cotées en bourse	372'944	38.10%	384'486	42.20%
Immeubles	377'838	38.60%	371'731	40.80%
Autres	119'420	12.20%	50'111	5.50%
Total de la composition des actifs du régime	978'855	100.00%	911'105	100.00%

SIG ne détient aucune partie du patrimoine de la caisse de pension et n'occupe pas d'immeuble lui appartenant.

Détermination de l'engagement

Les tableaux ci-dessous indiquent la valeur actuelle des engagements et la juste valeur du patrimoine à la fin de l'exercice.

	2013	2012
		retraité
Valeur actuelle des engagements	1'704'223	1'835'090
Juste valeur du patrimoine	-978'855	-911'105
Engagement constaté au passif du bilan au 31.12.	725'368	923'985

	2013	2012 retraité
Valeur actuelle des engagements au 01.01	1'835'090	1'657'834
Modification du plan de prévoyance	-39'921	22'045
Coût net des services rendus	39'603	34'163
Cotisations des employés	11'378	11'460
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	36'081	40'721
Prestations versées	-63'377	-62'137
Perte / (gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	-104'737	133'577
- <i>démographiques</i>		
- <i>financières</i>	-104'737	133'577
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	-9'894	-2'573
Valeur actuelle des engagements au 31.12	1'704'223	1'835'090

	2013	2012 retraité
Juste valeur du patrimoine au 01.01	911'105	860'283
Rentabilité attendue du patrimoine	17'227	20'500
Cotisation de l'employeur	24'333	24'438
Cotisations des employés	11'378	11'460
Prestations versées	-63'377	-62'137
Gain / (perte) sur la fortune résultant de l'expérience	78'189	56'561
Juste valeur du patrimoine au 31.12	978'855	911'105

Le rendement effectif du patrimoine pendant l'exercice 2013 a été de KCHF 96'146 (KCHF 77'061 pour 2012), ce qui correspond à un taux moyen de 10.7% (9.10% en 2012).

Variation de l'engagement constaté au bilan

Le tableau suivant montre l'évolution de l'engagement constaté au bilan pendant l'exercice.

	2013	2012 retraité
Engagement constaté au passif du bilan au 01.01	923'985	797'551
Charge de la prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat net	18'536	76'429
Variation de la prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-192'820	74'443
Cotisation de l'employeur durant l'exercice	-24'333	-24'438
Engagement constaté au passif du bilan au 31.12	725'368	923'985

Composition de la charge de prévoyance de l'exercice

Ce tableau indique la composition de la charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global.

	2013	2012
		retraité
Coût net des services rendus	51'711	46'349
Charge d'intérêt sur la valeur actuelle des obligations	36'081	40'721
Rentabilité attendue du patrimoine	-17'957	-21'226
Cotisations des employés	-11'378	-11'460
Modification du plan de prévoyance	-39'921	22'045
Charge de la prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat net	18'536	76'429
Perte / (gain) actuariel résultant de changement des hypothèses démographiques		
Perte / (gain) actuariel résultant de changements des hypothèses financières	-104'737	133'577
Perte / (gain) actuariel résultant de l'expérience	-9'894	-2'573
Perte / (gain) sur la fortune résultant de l'expérience	-78'189	-56'561
Variation de la prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-192'820	74'443
Variation de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	-174'284	150'872

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont :

	2013	2012
Taux d'actualisation	2.35%	2.0%
Augmentation future des salaires	1.5%	1.5%
Augmentation future des prestations de retraite	0.5%	0.5%

Les autres hypothèses actuarielles comprennent notamment :

	2013	2012
Durée résiduelle de l'emploi	12.3	12.5
Age de la retraite	selon expérience	selon expérience
Espérance de vie des actifs au moment de leur retraite		
- hommes	23.6	23.5
- femmes	26.4	26.3
Espérance de vie des retraités		
- hommes	21.8	21.7
- femmes	24.7	24.6

Risque actuariel

Le plan de retraite de la CPI SIG expose SIG à des risques actuariels, notamment le risque de longévité et le risque de marché.

Contribution de l'employeur attendue pour 2014

Sur la base des contributions effectivement payées en 2013, nous estimons que le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice comptable 2014 est de KCHF 32'920 (KCHF 24'749 en 2013).

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2013, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 17 années (18 années en 2012).

Sensibilité aux hypothèses Une analyse de sensibilité est effectuée pour les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement de prévoyance constaté au bilan à la date de clôture.

Une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite est appliquée individuellement à l'engagement de retraite constaté au bilan au 31 décembre 2013, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux principales hypothèses

2013	Variation du	Proportion de la variation	Variation de l'engagement de prévoyance
Taux d'actualisation	taux d'actualisation	↗ 0.5%	↘ 7.6%
	taux d'actualisation	↘ 0.5%	↗ 8.7%
Augmentation future des salaires	augmentation future des salaires	↗ 0.5%	↗ 2.0%
	augmentation future des salaires	↘ 0.5%	↘ 1.9%
Augmentation future des prestations de retraite	augmentation future des prestations de retraite	↗ 0.5%	↗ 6.2%
	augmentation future des prestations de retraite	↘ 0.5%	↘ 5.6%

22. Passifs financiers et autres engagements

	2013	2012 retraité
Fonds de péréquation pluri-annuel	55'043	49'813
Produits des périodes futures	10'571	9'044
Dépôts de garantie clients (voir note 13)	4'185	6'717
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	1'322	3'181
Fonds de prévoyance en cas de décès	310	418
Fonds mécénat	446	534
Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)	824	618
Fonds environnemental (COGEFE)	404	593
Total des passifs financiers et autres engagements	73'105	70'918

Fonds de péréquation pluri-annuel

L'écart entre les acomptes reçus des clients et le revenu maximal soumis à la réglementation mise en place par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), son acheminement ainsi que des taxes afférentes, est différé. Cet écart est reconnu en produit sur les périodes suivantes pendant lesquelles des baisses de tarifs visant à rembourser le trop-perçu sont accordées aux clients, pour les quantités consommées.

	2013	2012 retraité
Echéances du fonds de péréquation pluri-annuel		
Non courantes	15'336	43'116
Courantes	39'707	6'697
Total du fonds de péréquation pluri-annuel	55'043	49'813

Produits des périodes futures Les prestations de l'activité Télécom se traduisent principalement par des contrats de location simple. Ainsi, le montant des loyers est enregistré dans les produits, indépendamment du type de paiement choisi par le client.

Dans les cas de versements uniques ou périodiques effectués sur une durée différente de celle du contrat de mise à disposition d'installations, les montants reçus d'avance sont inscrits au passif du bilan sous «Passifs financiers et autres engagements» comme produits différés appelés produits des périodes futures.

Ils sont ensuite répartis sur l'ensemble des périodes couvertes par le contrat de location selon une base systématique et rationnelle reflétant un taux de rentabilité périodique constant sur le solde du montant reçu d'avance.

Fonds de prévoyance en cas de décès

L'objectif du fonds de prévoyance en cas de décès est d'apporter une aide financière immédiate au conjoint et aux parents d'un employé en activité dont le décès les prive de soutien.

Fonds mécénat

Le fonds mécénat a pour but d'attribuer des prestations dans les domaines culturel et humanitaire.

Fonds énergies nouvelles et renouvelables (COGENER)

Le fonds énergies nouvelles et renouvelables a pour but de financer le développement des nouvelles énergies renouvelables par le biais d'une contribution volontaire de SIG.

Fonds environnemental (COGEFE)

Le fonds environnemental a pour but de financer des mesures d'améliorations écologiques dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois.

23. Fournisseurs

	2013	2012
Fournisseurs tiers	68'967	74'789
Fournisseurs sociétés associées ou coentreprises	49'052	45'435
Total des fournisseurs	118'019	120'224

Coût amorti

Le coût amorti des fournisseurs correspond à sa valeur nominale.

24. Autres passifs financiers et comptes de régularisation

	2013	2012
Etat et autres collectivités publiques		retraité
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur de l'Etat	8'203	64'939
Redevances pour l'utilisation du domaine public en faveur des autres collectivités publiques	24'608	24'352
Compte courant avec l'Etat	0	228
Autres dettes envers les collectivités publiques	1'888	2'205
Autres passifs financiers		
Achats d'énergies	26'463	29'668
Achats d'énergies à des sociétés associées ou des coentreprises	11'199	14'782
Instruments financiers dérivés (voir note 31)	1'535	12'457
Produits des périodes futures	12'601	14'041
Autres passifs financiers auprès de tiers	16'653	18'683
Intérêts courus sur emprunts	132	141
Comptes de régularisation		
Rémunérations différées	12'050	12'062
Prime au résultat (voir note 4)	7'188	8'048
Autres passifs transitoires	30'310	37'802
Autres passifs transitoires avec des sociétés associées et des coentreprises	1'538	1'063
Total des autres passifs financiers et comptes de régularisation	154'368	240'471

- Produits des périodes futures** Les produits des périodes futures concernent des paiements anticipés reçus sur les contrats de construction (voir note 12).
- Rémunérations différées** Les rémunérations différées représentent l'estimation du coût des heures supplémentaires et des vacances non prises dont l'utilisation par les collaborateurs concernés aura lieu durant l'année suivante.

25. Dépréciations

Dépréciations d'immobilisations corporelles

- Fiber to the home (FTTH)** SIG construit un réseau de fibre optique permettant de rendre accessible tous les services du très haut débit au plus grand nombre, dans le Canton de Genève (voir note 8).

Dépréciations d'actifs financiers, non consolidés et consolidés

- EnergieDienst Holding (EDH)** En 2011, SIG a investi MCHF 291 dans le capital-actions de la société EnergieDienst Holding, soit une part de 15.05% (voir note 11).
- Partenariats éoliens** Entre 2009 et 2013, SIG a investi dans plusieurs projets ayant pour objectif le développement de parcs éoliens. Les partenariats éoliens avec ennova, Swisswinds et le projet de développement de parc éolien du San Gottardo se sont concrétisés par des prises de participation dans le capital-actions de sociétés ainsi que par des prêts accordés (voir notes 10 et 11).
- Swisspower Energy** SIG détient une participation de 29.86% dans le capital-actions de Swisspower Energy SA, active dans la distribution d'énergies et fournissant des services afférents (voir note 10).

Ce tableau présente les investissements ayant fait l'objet d'une dépréciation par SIG en 2013, les provisions d'engagements contractuels éoliens et les hypothèses clés retenues.

Investissement	Montant de la dépréciation en		Coût moyen pondéré du capital (wacc)	Note
	MCHF	Indice de dépréciation		
FTTH	45	informations nouvelles relatives aux projections financières et aux données techniques	6%	5 et 8
EDH	70	évolution récurrente à la baisse des prix de marché de l'énergie électrique	6%	6 et 11
partenariat ennova	23	informations nouvelles relatives aux données techniques des projets	8%	6, 10 et 11
partenariat Swisswinds	16	informations nouvelles relatives aux données techniques des projets	7%	
Parco eolico del San Gottardo	2	informations nouvelles relatives à l'activité de Swisspower Energy	6%	10
Provision pour engagement éolien	30	informations nouvelles relatives aux données techniques des projets et éléments contractuels	8%	4, 20 et 27
Total	188			

Les valeurs d'utilité ont été obtenues en utilisant la méthode de calcul des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces calculs comprennent notamment l'utilisation des éléments suivants:

- les dernières données techniques et financières connues : FTTH, partenariats ennova, partenariat Swisswinds, Parco eolico del San Gottardo ;
- les projections financières à moyen terme : EDH, Swisspower Energy.

26. Relations avec les parties liées

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers.

Filiales, coentreprises, entreprises communes et sociétés associées

L'essentiel des transactions avec les parties liées se concrétise au travers des achats d'énergies destinés à la vente (voir notes 3). Les prix sont fixés contractuellement (voir note 27).

Droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec le groupe EOS Holding, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS SA pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS SA, jusqu'au 31 décembre 2030. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS SA et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu.

Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité.

L'exercice de ce droit d'achat de la part de SIG dépend des conditions du marché. Ainsi, ce droit n'impacte le compte de résultat consolidé global que lors de son exercice.

Option financière FMHL

Le groupe EOS Holding a concédé à SIG, en compensation d'importants efforts consentis, un droit de prélèvement de puissance provenant de sa part à la production de la société "Forces Motrices Hongrin-Léman SA" (FMHL).

Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2013 (KCHF 0 en 2012).

L'option financière FMHL est présentée dans les actifs financiers (voir note 11).

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

SIG a pris une participation dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant maximum que ces dernières peuvent emprunter dans le cadre de ce financement est de KCHF 51'086, sur la base de critères de réalisation prédéfinis. Au 31 décembre 2013, la somme des avances consenties est de KCHF 45'878 (KCHF 41'101 au 31 décembre 2012).

Opération de financement à court terme

Des opérations de financement à court terme sont parfois réalisées entre parties liées pour optimiser les trésoreries respectives.

Détenteurs du capital de dotation de SIG

Redevances et rabais Différentes lois fixent les montants des redevances et rabais que SIG doit verser au profit de l'Etat, de la Ville et des Communes (voir note 7).

Intérêts sur le capital de dotation

La Loi sur l'organisation de SIG du 5 octobre 1973 mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5% du capital de dotation doit être versé aux détenteurs de ce capital (voir note 6).

Transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG

SIG n'influence pas ni n'est sous l'influence des sociétés sur lesquelles les détenteurs du capital de dotation de SIG ont le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable.

Les éventuelles transactions concernant la fourniture d'énergies et de services de SIG envers les détenteurs du capital de dotation ainsi que les sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils ont l'influence notable sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Les transactions avec les détenteurs du capital de dotation de SIG sont indiquées sous les rubriques "redevances aux collectivités publiques" (voir note 7), "autres actifs financiers et comptes de régularisation" (voir note 14) et "Autres passifs financiers et comptes de régularisation" (voir note 24).

Les ventes aux parties liées sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable des détenteurs de capital de dotation de SIG se montent à KCHF 84'054 en 2013 (KCHF 83'657 en 2012). Les créances ouvertes au 31 décembre 2013 se montent à KCHF 4'564 (KCHF 16'420 au 31 décembre 2012).

Principaux dirigeants

La liste des membres de la Direction et du Conseil d'administration figure dans le rapport de développement durable.

Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

La rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction est fixée par des contrats de travail de droit privé ou sous les conditions statutaires de droit public.

Le Conseil d'administration compte 23 membres et la Direction 8 membres, dont la rémunération, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités reçues pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, coentreprises, entreprises communes et sociétés associées de SIG sont énumérés ci-après :

	2013		2012	
	Conseil d'administration	Directeurs	Conseil d'administration	Directeurs
Rémunération	660	2'618	723	2'324
Avantages postérieurs à l'emploi		296		303
Indemnités pour appartenance aux Conseils d'administration des filiales, sociétés associées et sous contrôle conjoint de SIG	152		142	

Avantages postérieurs à l'emploi de la Direction

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) des membres de la Direction sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les éventuelles transactions concernant les produits et prestations de SIG envers ses principaux dirigeants et toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers sont effectuées à des conditions et échéances habituelles pour les ventes.

Prêts aux dirigeants

Aucun prêt individuel n'est accordé aux dirigeants.

27. Engagements

Engagements en faveur des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

Dans le cadre du développement de ses activités éoliennes, SIG s'est engagée à verser à ses partenaires, à l'obtention du permis de construire, un montant relatif aux coûts de développement. Une partie de cet engagement a été provisionnée en 2013 pour un montant de MCHF 30 (voir note 25).

Engagements en faveur de Gaznat

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG s'est engagée à accorder à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de KCHF 6'591. Ce prêt sera versé sur réquisition de Gaznat.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SFMCP et le groupe EOS Holding) et auprès de tiers.

SIG s'est contractuellement engagée à acheter du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat.

Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer l'équilibre financier de ses partenaires, ainsi qu'une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Cautionnement ISDS Oulens

SIG détient une participation dans la société ISDS Oulens qui a pour but l'exploitation d'une installation de stockage pour déchets stabilisés.

Attaché à cette participation, un cautionnement simple d'un montant de KCHF 3'021 a été souscrit par l'Etat de Genève en garantie du remboursement du crédit obtenu par la société ISDS Oulens auprès du prêteur.

Engagement en faveur de Cadiom

Pour compléter le financement de la construction de son réseau de chauffage à distance, la société Cadiom a obtenu un crédit bancaire.

En 2006, tous les actionnaires de Cadiom ont mis en nantissement l'ensemble de leurs actions auprès de l'institut bancaire qui a octroyé l'emprunt.

En 2013, SIG a accordé à Cadiom une ligne de crédit de KCHF 7'000. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2013.

28. Impact sur les états financiers des nouvelles lois

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération

Depuis le séisme et le tsunami au Japon du 11 mars 2011 et la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, la Confédération a entrepris des travaux visant à adopter une nouvelle stratégie énergétique pour le pays. En 2013, suite à des consultations, le Conseil fédéral a adressé au Parlement le « Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Révision du droit de l'énergie) ». Le projet de loi comprend des mesures visant à une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours accru aux énergies renouvelables. Il interdit toute modification ou construction de centrales nucléaires. Le Parlement fédéral a commencé son travail qui durera jusqu'en 2015 pour une possible entrée en vigueur des nouvelles législations dès 2016.

Accord bilatéral en matière d'électricité entre la Suisse et l'UE

Les négociations entre l'Union européenne et la Suisse visant la signature d'un accord bilatéral dans le domaine de l'électricité devaient être achevées en 2014 et l'accord présenté la même année au Parlement pour ratification. Suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse » en février 2014, ce processus devra être redéfini.

Ouverture du marché de l'électricité

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApE), qui est en vigueur depuis 2009, a pour objectif de créer les conditions propres à assurer un approvisionnement en électricité sûr ainsi qu'un marché de l'électricité axé sur la concurrence. Elle fixe également les conditions générales pour garantir dans toutes les parties du pays un approvisionnement en électricité fiable et conforme aux principes du développement durable ainsi que pour maintenir et renforcer la compétitivité du secteur suisse de l'électricité sur le plan international.

Durant la première étape de l'ouverture de ce marché prévue initialement de 2009 à 2013, seuls les clients ayant des sites de consommation de plus de 100'000 kWh par an peuvent opter pour un fournisseur de leur choix. Dans la zone d'approvisionnement de SIG, cela concerne potentiellement environ 1% des sites et représente près de la moitié de l'électricité consommée dans le canton.

Le Conseil fédéral souhaite pouvoir mettre en consultation en 2014 un projet prévoyant une ouverture du marché de l'électricité pour tous les consommateurs. Les débats parlementaires devraient se terminer en 2016 pour une entrée en vigueur possible dès 2018.

Tant pour le Conseil fédéral qu'une majorité des parlementaires fédéraux, les tarifs d'électricité pour les petits consommateurs, actuellement « captifs », en « approvisionnement garanti » devraient se baser sur les prix de marché.

Réseaux électriques

La rémunération exigible, imputable dans les tarifs de réseaux, des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) est adaptée annuellement par le Conseil fédéral en fonction de paramètres définis. En 2013, le Conseil fédéral a augmenté le WACC applicable à la tarification 2014 à 4.70%, en application d'une nouvelle méthode adoptée lors d'une révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApE). En 2013, selon l'ancienne méthode, le taux se montait à 3.83% voire à 2.83% par application pour la dernière fois d'une disposition transitoire, le critère de l'année de mise en service des actifs de réseau.

En 2014, les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport et les prestations de services système généraux augmenteront de manière importante. Ces augmentations résultent principalement de :

- l'augmentation du WACC par le Conseil fédéral ;
- la croissance du besoin en capital de Swissgrid pour financer la modernisation et l'extension du réseau de transport ;
- l'impact d'arrêts d'instances judiciaires, dont le remboursement par Swissgrid du coût des services-système facturé en 2009 et 2010 sans base légale aux exploitants de centrales électriques d'au moins 50 MW.

En 2013 la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a annoncé l'introduction, dès 2014, d'une « Sunshine Regulation » : la régulation « cost-plus » actuelle sera renforcée par la pression de comparaisons d'indicateurs de performance portant sur plusieurs dimensions et dont la publication, probablement dès 2016, permettra au public intéressé de comparer les gestionnaires de réseau de distribution.

Energies renouvelables

Début 2014, suite à des modifications effectuées par le Conseil fédéral, les taux de rétribution à prix coûtant des installations photovoltaïques diminueront une nouvelle fois sur la base de l'évolution des coûts de référence. La durée d'application sera réduite de 25 à 20 ans.

Début 2014, les taux de rétribution à prix coûtant pour les installations éoliennes ainsi que leur durée d'application resteront inchangés. Dès 1'700 mètres d'altitude, les nouvelles installations pourront nouvellement bénéficier d'un bonus de 2,5 ct./kWh.

Suite à une initiative parlementaire, la loi fédérale sur l'énergie (LEne) a été révisée. Dès 2014, cette révision introduira notamment :

- la possibilité pour le producteur de consommer l'électricité qu'il produit sur site, appelée « système de la consommation propre » ;
- une rétribution unique à l'investisseur pour les installations photovoltaïques produisant moins de 30 kW, au lieu d'une rétribution à prix coûtant versée sur une durée.

Dès 2014, le Conseil fédéral augmentera le plafond du supplément de réseau fédéral pour les énergies renouvelables et la protection des eaux de 1 ct./kWh à 1,5 ct./kWh ; le supplément effectivement prélevé se montera à 0,6 ct./kWh. Le supplément fédéral est perçu par Swissgrid auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD), lesquels le répercutent auprès du consommateur final.

Ouverture du marché du gaz naturel

Depuis 2012, l'ouverture du marché suisse du gaz a été concrétisée par la signature d'une convention entre la branche gazière (ASIG) et les consommateurs industriels. Cette convention permet aux grands consommateurs industriels de se fournir auprès de fournisseurs tiers tout en utilisant, contre rétribution, le réseau de transport et de distribution local. La Commission de la concurrence (COMCO) ayant considéré que certains éléments de cette convention pouvaient être en contradiction avec le droit des cartels, la Confédération proposera prochainement une base légale spécifique offrant une sécurité juridique accrue aux acteurs.

Politique climatique

En 2012, les émissions de CO2 ont dépassé de 79% les émissions de CO2 de 1990. En 2014, conformément à la nouvelle loi fédérale sur le CO2, la taxe CO2 sur les combustibles augmentera de 36 à 60 CHF la tonne.

Financement Eaux usées et Eau potable

En 2013, le Grand Conseil genevois a adopté un projet de modification de la loi cantonale sur les eaux fixant une nouvelle méthode de tarification des eaux usées. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 1er janvier 2015.

Une révision de la loi sur la protection des eaux concernant le financement de l'élimination des composés traces organiques (micropolluants) dans les eaux usées est actuellement en délibération au Parlement fédéral. Elle devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2015.

Valorisation des déchets

Dès 2014, une augmentation de 5% de la taxe d'incinération des déchets entrera en vigueur. Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat genevois en 2013.

En 2013, le Conseil d'Etat genevois a également adopté une augmentation du prix de cession à Cadiom SA de la chaleur produite par l'usine des Cheneviers, applicable dès 2013.

Utilisation du domaine public – Redevances annuelles

En 2013, le Tribunal fédéral a annulé la hausse extraordinaire de la redevance pour l'utilisation du domaine public en faveur du Canton de Genève et qui devait être à charge de SIG pour les exercices 2012, 2013 et 2014. Des modifications de la loi sur l'organisation de SIG (LSIG) visant à augmenter la rétribution au canton et aux communes pourraient être proposées en 2014.

Politique cantonale de l'énergie

En 2013, le Conseil d'Etat genevois a adopté le rapport sur la Conception générale de l'énergie 2005-2009 à l'intention du Grand Conseil genevois ainsi que le Projet de conception générale de l'énergie 2013.

29. Répartition du résultat

Composition du résultat net

	2013	2012
		retraité
Résultat net de SIG	57'692	61'295
Résultat des filiales	2'745	4'492
Retraitement des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-54'534	-46'931
Part au résultat des sociétés mises en équivalence	34'865	-106'374
Total de la contribution des sociétés consolidées	-16'924	-148'813
Résultat net consolidé de SIG	40'768	-87'518
Minoritaires	1'145	1'845
Résultat net consolidé du groupe	41'913	-85'673

Le résultat net consolidé est composé du résultat net de SIG et de la contribution des sociétés consolidées.

La contribution des sociétés consolidées présente l'impact de la consolidation des participations sur le résultat de l'exercice. Elle est affectée aux réserves du groupe.

Affectation du résultat net de SIG

L'article 28 de la Loi sur l'organisation de SIG prévoit l'affectation du résultat net de SIG prioritairement :

- au Fonds de constructions nouvelles à concurrence de 30% des investissements nouveaux de l'exercice considéré ;
- au Fonds d'assurance à concurrence de 15% du solde restant jusqu'à ce qu'il atteigne 10% de la valeur comptable des immobilisations portées au bilan ;
- le solde restant à un Fonds général de réserve.

Cette répartition est calculée après affectation du résultat net de l'exploitation du site de Châtillon au Fonds de réserve du site de Châtillon.

Le bénéfice de l'exercice 2013 sera affecté de la manière suivante :

	2013	2012 retraité
Fonds de réserve du site de Châtillon	528	507
Répartition du résultat de SIG		
Fonds de constructions nouvelles	50'845	60'788
Fonds d'assurance	948	
Fonds fédéral de réserve	5'371	
Résultat net de SIG	57'692	61'295
Réserves non attribuées	-16'924	-148'813
Résultat net consolidé de SIG	40'768	-87'518
Minoritaires	1'145	1'845
Résultat net consolidé du groupe	41'913	-85'673

30. Gestion du capital

SIG s'engage pour un service public moderne et transparent. SIG garantit à ses clients un prix juste et propose des solutions pour mieux produire et mieux consommer. Le développement durable constitue le socle de référence de SIG. Il s'articule autour du déploiement systématique des trois dimensions que sont l'efficacité économique, la qualité du cadre de vie social et la préservation de l'environnement.

Pour la dimension économique, SIG a pour objectif de maintenir sa pérennité en générant les liquidités et concluant les emprunts nécessaires à assurer le renouvellement courant, la fiabilité et le développement des infrastructures d'utilité publique.

Ces objectifs sont matérialisés par un ratio d'indépendance financière à atteindre.

Le ratio d'indépendance financière correspond au rapport entre les capitaux propres et les capitaux engagés. Les capitaux engagés sont matérialisés par l'addition des fonds propres, de l'exigible à long terme hors participations de tiers aux investissements et des emprunts à court terme, diminués des liquidités et équivalents de liquidités.

	2013	2012 retraité
Ratio d'indépendance financière	0.61	0.52
Capitaux engagés		
Exigible à long terme	1'393'360	1'702'208
Emprunts à court terme	129'400	27'700
Liquidités et équivalents de liquidités	-186'225	-37'794
Endettement net	1'336'535	1'692'114
Fonds propres	2'115'096	1'869'356
Capitaux engagés	3'451'631	3'561'470

31. Gestion des risques financiers

Valeur comptable et de marché des actifs et passifs financiers par catégorie

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2012					
Actifs financiers	3'711		127'070		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			205'425		13
Autres actifs financiers circulants	15'631		44'163		14
Liquidités et équivalents de liquidités			37'794		15
Valeur totale par catégorie	19'342	0	414'452	0	
Emprunts à long terme				600'817	19
Passifs financiers et autres engagements	3'181			65'574	22
Emprunts à court terme				27'700	19
Fournisseurs				120'224	23
Autres passifs financiers circulants	12'457			169'039	24
Valeur totale par catégorie	15'638	0	0	983'354	
2013					
Actifs financiers	751		106'229		11
Créances résultant de livraisons et de prestations			192'621		13
Autres actifs financiers circulants	4'888		42'695		14
Liquidités et équivalents de liquidités			186'225		15
Valeur totale par catégorie	5'639	0	527'770	0	
Emprunts à long terme				517'417	19
Passifs financiers et autres engagements	1'322			69'799	22
Emprunts à court terme				129'400	19
Fournisseurs				118'019	23
Autres passifs financiers circulants	1'535			101'747	24
Valeur totale par catégorie	2'857	0	0	936'382	

La valeur comptable des actifs et passifs financiers équivaut à leur valeur de marché

La valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente est représentative de leur valeur d'utilité.

Juste valeur des instruments financiers par niveau

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés actifs	3'969	15'373		19'342
Instruments financiers dérivés passifs	-3'801	-11'837		-15'638
Total de la juste valeur des instruments financiers par niveau	168	3'536	0	3'704
2013				
Instruments financiers dérivés actifs	1'675	3'964		5'639
Instruments financiers dérivés passifs	-1'424	-1'433		-2'857
Total de la juste valeur des instruments financiers par niveau	251	2'531	0	2'782

Niveau 1

Le niveau 1 comprend les opérations à terme d'électricité conclues à l'étranger de gré à gré (over the counter) ou via broker dont la juste valeur est déterminée par analogie avec des contrats similaires cotés sur le marché boursier allemand.

Niveau 2

Le niveau 2 comprend des contrats de change à terme et les options de change dont la juste valeur correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes qui incorpore notamment les taux de change à terme à la date de clôture.

La juste valeur des options de taux d'intérêt correspond à la somme des valeurs nettes de ses composantes déterminées selon le modèle de Black & Scholes qui incorpore notamment les taux d'intérêt à terme à la date de clôture.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, notamment basés sur les taux d'intérêt à la date de clôture.

Niveau 3

Le niveau 3 comprend l'option FMHL dont la juste valeur est déterminée en actualisant les cash flow futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité sur le marché boursier allemand ainsi qu'un taux d'actualisation sont utilisés pour ce calcul de valorisation. La valeur estimée de cette option pour un horizon à 5 ans à venir est de KCHF 0 en 2013 (KCHF 0 en 2012) (voir note 26).

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui affectent les états financiers. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

Influence des instruments financiers dérivés sur le bilan

	Actif immobilisé	Actif circulant	Total actif	Fonds étrangers exigibles à long terme	Fonds étrangers exigibles à court terme	Total passif	Juste valeur nette
2012							
Dérivés de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	1'533	0	1'533	-1'533
Dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	3'711	15'631	19'342	1'648	12'457	14'105	5'237
Total des dérivés	3'711	15'631	19'342	3'181	12'457	15'638	3'704
2013							
Dérivés de couverture des flux de trésorerie par les fonds propres	0	0	0	836	33	869	-869
Dérivés à la juste valeur par le compte de résultat global	751	4'888	5'639	486	1'502	1'988	3'651
Total des dérivés	751	4'888	5'639	1'322	1'535	2'857	2'782

Les instruments financiers dérivés d'intérêt et de change ont été contractés dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

La juste valeur nette des instruments financiers dérivés valorisés au bilan représente le bénéfice ou la perte potentiels sur ces contrats, dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence des actifs et passifs financiers sur le résultat

	Juste valeur		Coût amorti		Note
	Instruments financiers dérivés par les fonds propres et le compte de résultat global	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût amorti	
2012					
Intérêts				10'303	
Frais et primes			626		
(Gains)/pertes sur instruments financiers	195				
Variation de juste valeur	-3'449				
(Gains)/pertes de change				10'370	
Produit des participations, titres de placements et c/c			-3'114		
Total	-3'254	0	-2'488	20'673	
2013					
Intérêts				9'740	
Frais et primes			1'404		
(Gains)/pertes sur instruments financiers	1'279				
Variation de juste valeur	1'589				
(Gains)/pertes de change				-123	
Actualisation des créances			3'988		
Produit des participations, titres de placements et c/c			-2'561		
Dépréciations d'actifs financiers			17'919		25
Total	2'868	0	20'750	9'618	

Les ajustements de la valeur comptable à la juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture, pour les transactions désignées comme des opérations de couverture.

Le différentiel d'intérêt des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers du compte de résultat global, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés. Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le compte de résultat global, de même que les achats d'électricité couverts.

Influence des instruments financiers dérivés sur les réserves de couverture

	2013	2012
Réserves de couverture au 1er janvier	-1'533	-1'678
Instruments financiers échus		
Variation de valeur	665	669
Nouveaux instruments financiers		-524
Réserves de couverture au 31 décembre	-868	-1'533

Gestion des risques financiers

Gérer les risques revient d'abord à connaître la nature de ces risques pour les identifier, les évaluer et, ensuite, réduire leur impact par l'utilisation d'instruments et de techniques adéquats. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la direction de l'entreprise.

Dans le cadre de son activité opérationnelle et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité, de crédit et de marché (risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix).

La mise à jour de la "politique de gestion des risques financiers" a été approuvée par le Conseil d'administration. Cette politique a pour objectif de définir le cadre dans lequel la direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion des risques financiers qui en est la déclinaison opérationnelle et qui est mis à jour après chaque modification de la politique.

Risques liés aux liquidités

SIG est structurellement emprunteuse de capitaux à moyen et long terme. Du fait de son dynamisme, l'entreprise pourrait se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, SIG dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires, ayant ainsi accès à des fonds disponibles à tout moment.

Ainsi, la politique de gestion des liquidités de SIG consiste à garantir la disponibilité de la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant le rendement des fonds excédentaires. Un objectif de taux de rendement minimum est déterminé.

La gestion de ces risques est assurée par des placements dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction.

Echéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

2012	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Emprunts à court et long termes et intérêts relatifs	38'475	133'638	157'857	413'819	743'789
Instruments financiers dérivés à court et long termes	12'457	1'754	1'427		15'638
Passifs financiers et autres engagements	9'387	44'218	3'004	8'966	65'575
Fournisseurs	120'224				120'224
Autres passifs financiers	168'898				168'898
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers	349'441	179'610	162'288	422'785	1'114'124

2013	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Emprunts à court et long termes et intérêts relatifs	141'065	64'761	181'050	374'004	760'880
Instruments financiers dérivés à court et long termes	1'523	159	1'175		2'857
Passifs financiers et autres engagements	45'022	16'381	2'887	5'509	69'799
Fournisseurs	118'019				118'019
Autres passifs financiers	101'615				101'615
Total de l'échéance contractuelle des passifs financiers	407'244	81'301	185'112	379'513	1'053'170

Risques liés au crédit

Une partie du risque de crédit est due aux placements de liquidités et aux transactions d'instruments financiers dérivés. Ces opérations sont effectuées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées. Compte tenu de la notation de ces contreparties bancaires, la direction n'anticipe aucune perte qui résulterait de leur défaillance quant à leurs obligations contractuelles.

L'activité de SIG est également confrontée à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements de ses débiteurs. La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Les créances échues sont ouvertes depuis plus d'un mois. Elles se montent à KCHF 8'953 en 2013 (KCHF 18'860 en 2012). Aucun intérêt n'est facturé sur ces créances. La direction estime qu'il n'y aura pas de perte significative liée aux paiements des débiteurs.

En outre, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

Exposition aux risques liés au crédit

	2013	2012
Actifs financiers	106'980	130'781
Créances résultant de livraisons et de prestations	192'621	205'425
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	47'583	59'794
Liquidités et équivalents de liquidités	186'225	37'794
Total de l'exposition au risque de crédit	533'409	433'794

Le risque maximum de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

Risques de marché

Risques liés aux taux d'intérêts

Avec des emprunts souscrits à taux fixe ou variable, SIG est confrontée aux fluctuations des taux d'intérêt du marché des capitaux.

La stratégie de SIG consiste à appréhender ce risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale. L'objectif de gestion est fixé par rapport à un taux d'intérêt réel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les opérations de gestion des risques liés aux taux d'intérêts ne peuvent être effectuées que sur la dette existante.

Risques liés au change

Une partie des dépenses de la société, essentiellement des achats d'électricité, s'effectue en EUR. Ainsi, un risque de change survient sur le résultat de ces transactions commerciales qui sont libellées dans une devise différente du CHF.

La stratégie de SIG vise à minimiser les impacts des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les charges financières au moyen d'instruments de couverture et selon le principe de prudence. Un objectif est fixé par rapport à un taux de change référentiel.

La gestion de ces risques est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont autorisés par la Direction. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Risque de prix

La gestion des risques de prix est exposée dans la rubrique "Gestion des risques liés à l'approvisionnement des énergies" (voir note 3).

Analyse de sensibilité

Une analyse de sensibilité est effectuée pour les instruments financiers comptabilisés à la date de clôture.

Une analyse de sensibilité au risque d'intérêt est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion de la dette.

Une analyse de sensibilité au risque de change est effectuée annuellement pour les instruments financiers utilisés dans le cadre des opérations de couverture pour les achats et ventes d'énergies à terme à l'étranger et pour les autres positions du bilan dont la monnaie de base est différente du CHF.

Une analyse de sensibilité au risque de prix est effectuée annuellement pour les achats d'électricité à terme à l'étranger.

Une variation raisonnable des taux d'intérêt, de change et des prix du marché de l'électricité est appliquée individuellement aux instruments financiers ouverts au 31 décembre 2012 et 2013, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

Sensibilité aux risques

2012	Variation du	Proportion de la variation	Impact sur les charges financières nettes	Impact sur la réserve de couverture
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗	0.5%	↗ 864
	taux intérêt	↘	0.5%	
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗	10 cts	↘ 15'586
	taux de change EUR/CHF	↘	10 cts	↗ 15'709
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗	10%	
	prix de l'électricité	↘	10%	
2013				
Risque d'intérêt				
	taux intérêt	↗	0.5%	↗ 800
	taux intérêt	↘	0.5%	↘
Risque de change				
	taux de change EUR/CHF	↗	10 cts	↘ 14'272
	taux de change EUR/CHF	↘	10 cts	↗ 14'460
Risque de prix				
	prix de l'électricité	↗	10%	
	prix de l'électricité	↘	10%	

32. Événements postérieurs à la clôture

En février 2014, les actionnaires majoritaires d'ennova SA ont déclenché une procédure d'arbitrage à l'encontre de SIG et demandent MCHF 176 de dommages et intérêts, dont le bien-fondé et le montant sont intégralement contestés par SIG.

Aucun autre événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers sont publiés.